



**Le pouvoir de l'humanité**

Conseil des Délégués du Mouvement international  
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

10-11 novembre 2017, Turquie



## **Conseil des Délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

Antalya (Turquie)  
10 et 11 novembre 2017

### **Compte rendu analytique**

***Vendredi 10 novembre 2017***

***8h30***

#### **I. Ouverture et questions de procédure**

##### **1. Ouverture du Conseil des Délégués**

**M. Weber**, président de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Commission permanente), exprime sa gratitude à la Société du Croissant-Rouge turc pour l'engagement de son personnel et de ses volontaires et les efforts acharnés qu'ils ont consacrés à la préparation et à l'accueil des réunions. Il félicite chaleureusement M. Francesco Rocca, président nouvellement élu de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) et les nouveaux membres élus du Conseil de direction de la Fédération. La Commission permanente se réjouit à la perspective de travailler en étroite collaboration avec le président et le Conseil de direction de la Fédération internationale à une harmonisation et une cohérence accrues de leurs visions et stratégies sur des questions d'intérêt commun essentielles pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement). Il rend un hommage particulier à la présidente sortante de la Commission permanente, Mme Eva von Oelreich, pour son engagement à ce poste.

Comme suite au rapport sur les forums du Mouvement qui avait été remis au Conseil des Délégués de 2013, le Mouvement a bénéficié, pour les réunions en cours, d'une cérémonie d'ouverture et d'une cérémonie de remise de prix communes. Avec le logo du Mouvement, adopté il y a deux ans, ces changements démontrent que les décisions visant à améliorer les

méthodes de travail ont été mises en œuvre. Le Forum Croix-Rouge Croissant-Rouge (Forum CR<sup>2</sup>) tenu la veille a été une autre innovation qui a permis des échanges prospectifs sur les nouvelles tendances et sur les préoccupations humanitaires.

Bien que le Mouvement ait fait d'immenses progrès au fil des ans, il doit être prêt à garantir la pertinence future de ses structures et de ses actions afin de continuer à venir en aide aux plus vulnérables de manière efficace et efficiente. Au lieu de ne parler qu'au sein d'un Mouvement, qui est certes mondial mais aussi parfois insulaire, il est bon de s'ouvrir à des voix de l'extérieur. La Croix-Rouge et le Croissant-Rouge travaillent dans un environnement de plus en plus concurrentiel et doivent continuer à apprendre à mieux développer leurs institutions et leurs relations avec les États, et à influencer et favoriser de meilleures relations avec les partenaires de l'humanitaire. Le Mouvement doit être prêt à s'adapter à un monde en évolution rapide et à transformer ses connaissances en actions. Le changement crée de nouvelles vulnérabilités, mais aussi offre de nouvelles possibilités d'améliorer les mesures qui sont prises pour y remédier. L'action doit toujours être menée dans un esprit de respect mutuel des rôles de chaque composante du Mouvement et en assurant la coordination stratégique des projets communs tout en garantissant une transparence totale à l'égard des bénéficiaires et des donateurs.

Le Conseil des Délégués contribue à l'élaboration de visions, de stratégies et de positions communes et les présentes réunions seront l'occasion de prendre des décisions sur des questions importantes et de nouvelles ambitions, notamment : insister à nouveau sur l'appel au respect véritable et au renforcement des obligations découlant du droit international humanitaire ; prendre acte des lacunes actuelles et des nouveaux défis et s'engager à être plus performant sur des questions humanitaires cruciales, par exemple en travaillant à une approche commune des épidémies et des pandémies futures, en répondant aux besoins en matière de santé mentale, de soutien psychosocial et d'éducation et aux questions liées aux séparations familiales ; et rester déterminé à continuer de renforcer la coordination et la coopération au sein du Mouvement et à développer davantage la mobilisation de ressources pour l'ensemble du Mouvement.

Il est essentiel de travailler ensemble et de mobiliser des ressources suffisantes pour assurer la réussite du Mouvement, étant donné que c'est la confiance que la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge inspirent aux populations qui les autorise à agir. Cette confiance est un atout extraordinaire qu'il ne faut pas laisser s'éroder. Comme l'a souligné le président Rocca lors de son élection, tout doit être fait pour préserver l'intégrité des institutions du Mouvement ; la mise au jour de défaillances discréditerait la réputation collective du Mouvement. Des mécanismes et outils appropriés doivent être utilisés pour prévenir et résoudre les problèmes d'intégrité.

Concernant la Vision du Mouvement, adoptée en 2015, la Commission permanente estime qu'il serait difficile et prématuré d'en mesurer l'impact sur le processus de planification stratégique de chaque composante du Mouvement. Il encourage les dirigeants et les décideurs du Mouvement à s'approprier la Vision et à s'attacher à en promouvoir l'utilisation par des innovations pertinentes, par exemple en la reliant aux stratégies des Sociétés nationales.

Les présentes réunions constituent un jalon important dans le soutien au dialogue privilégié que le Mouvement entretient avec les États en vue de la Conférence internationale de 2019, qui marquera également le 100<sup>e</sup> anniversaire de la Fédération internationale. Il espère que la Commission permanente et le Conseil de direction collaboreront étroitement à la préparation d'une série intégrée d'événements pour la Conférence.

Déclarant le Conseil des Délégués ouvert, il souhaite aux participants des discussions stimulantes et des décisions fructueuses au bénéfice de celles et ceux auxquels le Mouvement a pour mission de venir en aide.

## **2. Élection du président, du vice-président et des secrétaires du Conseil des Délégués**

**M. Peter Maurer** (président, CICR) et le **docteur Kerem Kinik** (président, Société du Croissant Rouge Turc) sont élus président et vice-président ; **Mme Anca Zaharia** et **M. Franz Rauchenstein** sont nommés secrétaires. Les présidents et les rapporteurs des ateliers pléniers, qui feront partie des travaux officiels du Conseil des Délégués, sont nommés.

## **3. Adoption de l'ordre du jour du Conseil des Délégués** (document CD/17/3)

**L'ordre du jour est adopté.**

### **Annonce**

**Le docteur Kinik** (vice-président) attire l'attention sur la signification particulière de la date du 10 novembre, qui est celle du 79<sup>e</sup> anniversaire du décès du fondateur de la Turquie, Mustafa Kemal Atatürk, auquel ses compatriotes ont respectueusement rendu hommage.

## **4. Table ronde d'ouverture sur les tendances futures ayant une incidence sur les personnes et l'action humanitaire du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

**Le président** rappelle que le Forum RC<sup>2</sup> qui s'est tenu la veille a permis un échange d'idées fascinant sur l'avenir du Mouvement et les changements à grande échelle qui l'attendent. Un panel de dirigeants du Mouvement, composé de Mme Bessy Abigail Valle Paz (déléguee Jeunesse, Croix-Rouge du Honduras), M. Alper Küçük (directeur général adjoint, Société du Croissant-Rouge turc), Mme Helen Durham (directrice du droit international et des politiques humanitaires, CICR) et la docteure Jemilah Mahmood (sous-secrétaire générale, Partenariats, Fédération internationale), livrera ses réflexions sur les tendances futures touchant le Mouvement. La discussion sera animée par M. Christoph von Toggenburg, du Forum économique mondial.

**M. von Toggenburg**, responsable de l'engagement social au Forum économique mondial, indique avoir passé dix ans sur le terrain dans des situations de conflit partout dans le monde, dont six ans au service du CICR. La table ronde qu'il a l'honneur d'animer discutera de certaines des questions clés qui ont été soulevées lors du Forum CR<sup>2</sup> : il a été particulièrement

impressionné par le modèle d'autosuffisance que le Croissant Rouge du Kazakhstan a présenté durant la table ronde sur les financements innovants et par le commentaire « il faut investir pour devenir meilleur dans l'avenir ». La Société nationale a mené un processus quinquennal au cours duquel elle a investi non seulement dans l'assistance aux personnes, mais aussi dans la création de structures destinées à assurer son autonomie future. Il a été impressionné également par les discussions ouvertes sur les défis auxquels sont confrontées les Sociétés nationales et sur les possibilités de produire les changements qui sont nécessaires de toute urgence pour faire face à un monde en rapide évolution.

Il demande à Mme Valle Paz de donner son avis sur le **désengagement croissant des volontaires**, qui a été un des thèmes récurrents du Forum CR<sup>2</sup>.

**Mme Valle Paz** (Croix-Rouge du Honduras) déclare que les Sociétés nationales connaissent depuis un certain temps une « crise » de la diminution du nombre des volontaires. Une « crise » est définie comme « un moment de difficulté ou de danger intense » ou « un moment où une décision difficile ou importante doit être prise ». La crise du volontariat impose aux Sociétés nationales de prendre des décisions importantes, qui ne sont pas nécessairement faciles.

**M. von Toggenburg** (modérateur) rappelle que des Sociétés nationales ont soulevé le problème de la concurrence dans le domaine humanitaire : qu'est-ce qui rend la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge plus ou moins attrayants que d'autres acteurs ?

**Mme Valle Paz** (Croix-Rouge du Honduras) répond que les conditions de participation sont cruciales : la mobilisation des volontaires est directement proportionnelle aux stratégies de recrutement employées et à l'attrait que les Sociétés nationales exercent sur le public. La Croix-Rouge et le Croissant-Rouge doivent faire connaître leur valeur ajoutée aux jeunes et à la société en général. À une époque où les choses évoluent rapidement, des systèmes souples permettraient de mobiliser facilement des volontaires, qui pourraient commencer à agir dès que possible.

**La docteure Jemilah Mahmood** (Fédération internationale) ajoute que le volontariat n'est pas un sujet isolé et qu'il est très étroitement lié à la question de la confiance des volontaires et des donateurs. Les baromètres de confiance révèlent une méfiance croissante dans la société civile, le secteur privé et les gouvernements. Par conséquent, la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge doivent rebâtir la confiance pour voir le nombre de volontaires augmenter à nouveau.

Elle convient avec Mme Valle Paz qu'il faut tisser des liens non seulement avec les jeunes et celles et ceux qui partagent un même état d'esprit, mais aussi avec la communauté au sens large. Ainsi, la Croix-Rouge australienne entend inciter 2,5 millions d'Australiens à entreprendre une activité humanitaire d'ici à 2020 ; la Société nationale ne va peut-être pas directement recruter ce nombre de volontaires, mais elle les influencera. La Croix-Rouge et le Croissant-Rouge font partie des « six grands » mouvements de volontaires ; l'un d'eux, le Mouvement scout, a lancé une stratégie visant à porter le nombre de scouts à 100 millions d'ici à 2025 ; il est possible d'enseigner les principes humanitaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge aux guides et aux scouts, ce qui permettrait d'influencer 100 millions de

personnes. Plutôt que de compter le nombre de volontaires au sein du Mouvement, il faudrait compter celui des personnes qui pourraient être influencées à l'extérieur.

En outre, l'approche du volontariat doit être envisagée dans le cadre des politiques de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relatives à la jeunesse, à la mobilisation de ressources et aux ressources humaines ; il devrait être possible de monétiser les contributions des volontaires et des jeunes et de démontrer aux donateurs que les volontaires ont un l'impact économique sur les communautés et réduisent la nécessité d'une intervention des gouvernements.

**M. von Toggenburg** (modérateur) indique que le Forum économique mondial a fait entrer dans ses réunions ce qu'il appelle les « *global shapers* » : des jeunes de 20 à 30 ans qui font entendre une voix entièrement nouvelle et s'expriment sur le monde des affaires et le monde en général. Le Forum Jeunesse de la Fédération de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge offre aux jeunes la possibilité de s'exprimer, mais les membres Jeunesse ne sont pas toujours associés à la prise de décisions. En étant à l'écoute de la jeunesse, le Mouvement pourrait apprendre quels changements opérer pour attirer des volontaires.

**M. Küçük** (Société du Croissant-Rouge turc) déclare que sa Société nationale encourage la participation des volontaires et que l'accueil des réunions statutaires a été l'occasion de mettre cette participation en pratique. Dans le prolongement de la crise en Syrie, la migration en Turquie a obligé la Société nationale à changer son modèle de fonctionnement et l'orientation de ses programmes et activités. La Société du Croissant-Rouge turc a dû monter en puissance et renforcer la participation des jeunes et des volontaires. Un Conseil de la jeunesse fonctionne en collaboration avec le Conseil d'administration, dont il influence les décisions et les politiques ainsi que l'action avec les volontaires. La Turquie compte actuellement quelque quatre millions de réfugiés, dont certains sont devenus des volontaires, agissant dans le cadre des programmes du Croissant-Rouge, dont ils renforcent la valeur.

**M. von Toggenburg** (modérateur) demande si les jeunes du Croissant-Rouge turc ont également un pouvoir de décision et quels sont les changements à opérer pour inclure davantage les jeunes qui sont en dehors du Mouvement.

**M. Küçük** (Société du Croissant-Rouge turc) déclare qu'au cours des cinq dernières années, depuis que la crise syrienne a éclaté, la Société du Croissant-Rouge turc a intensifié son travail avec les jeunes. Plus la Société nationale travaille avec les jeunes, plus elle est convaincue de la nécessité de les associer au processus décisionnel ; de nombreuses idées et suggestions, y compris celle de créer un conseil de la jeunesse, ont été formulées par des jeunes.

**M. von Toggenburg** (modérateur) fait remarquer que les adultes sont minoritaires dans certaines parties du monde, où les jeunes constituent 70% de la population. Il demande à Mme Durham si elle a constaté une diminution de la confiance dans le droit international humanitaire (DIH) ou du respect qui lui est dû, et d'expliquer comment elle a essayé de contrer cette tendance.

**Mme Durham** (CICR) souligne que la discussion au sein du Forum CR<sup>2</sup> a été enrichissante et que l'absence de hiérarchie a permis aux participants de dialoguer sur un pied d'égalité. La

confiance est une valeur qui est sur le déclin dans la société moderne ; les Sociétés nationales ont leurs statuts et leurs mandats mais, au bout du compte, la capacité du Mouvement à aller de l'avant est limitée si les personnes qu'elles cherchent à aider et les autorités n'ont pas confiance en elles ou en leur intégrité. La confiance est essentielle pour le Mouvement et de nombreuses mesures peuvent être prises pour l'améliorer. Il est important de remettre en question l'affirmation selon laquelle le rôle que jouent la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge dans la réduction des souffrances en période de conflit armé, en s'appuyant sur le DIH, n'a jamais eu d'effets. Comme l'a illustré la cérémonie de remise de prix de la veille, un nombre extraordinaire de personnes ont consacré leur vie à cette cause, faisant preuve de ténacité pendant de longues périodes. Il est important également, à l'ère du numérique, de s'attaquer aux vulnérabilités et à la protection des données numériques et, plus particulièrement, à la question de la confiance dans la capacité des institutions à protéger les données. La préparation au numérique et la confiance en la volonté d'autrui de soutenir le Mouvement sont d'autres domaines dans lesquels des mesures peuvent être prises. Si le Mouvement pouvait exploiter l'énergie qu'il consacre aux questions de politique interne et l'utiliser pour chercher des solutions et des connexions à l'extérieur du Mouvement, il serait encore plus formidable.

Enfin, le Mouvement est fondé sur des liens humains profonds et la distance entre les personnes a été réduite comme jamais auparavant, ce qui rend les institutions nécessairement plus ouvertes et plus transparentes. Dans ce contexte, les questions de confiance et d'intégrité devraient permettre aux composantes du Mouvement de s'examiner de plus près. Il convient d'accorder une attention particulière à l'exclusion numérique et à celles et ceux qui sont « hors réseau » et ne connaissent pas les activités du Mouvement. Les personnes qui s'attachent à faire respecter le droit international humanitaire doivent faire preuve de ténacité, comprendre et transformer le récit pour communiquer sur les domaines dans lesquels le droit international humanitaire a eu des effets positifs. Les questions touchant à la confiance doivent être abordées à la fois en interne et en externe.

**M. von Toggenburg** (modérateur) rappelle que **la technologie, la numérisation et la possibilité d'atteindre les bénéficiaires de façon plus efficace** ont fait l'objet de débats approfondis au Forum CR<sup>2</sup>. Durant les discussions sur le financement futur de l'assistance humanitaire, aucune Société nationale n'a estimé disposer des compétences les plus avancées. Dans la perspective des cinq prochaines années, il demande à la docteure Mahmood comment la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge pourraient faire un bond en avant, en tirant parti des technologies pour communiquer avec les bénéficiaires, et comment les pays et les Sociétés nationales pourraient opérer s'ils ne disposent pas de l'infrastructure technique nécessaire.

**La docteure Mahmood** (Fédération internationale) déclare que le terme « bénéficiaire » ne contribue pas à instaurer la confiance, car il repose sur une dynamique de pouvoir dans laquelle une personne bénéficie des actions d'une personne plus puissante ; elle préfère parler de « personnes affectées » ou de « personnes en détresse ». D'ailleurs, des commentaires similaires lui ont été faits par des hommes et des femmes qui ont reçu une assistance et qui se considèrent comme des personnes ayant temporairement besoin d'une aide.

La technologie est à la fois une aubaine et un fléau : elle permet de communiquer très rapidement, mais il est fréquent qu'elle supprime l'interaction humaine ; l'information peut être très bien ou très mal comprise. Certains ont considéré pendant le Forum que le terme « *infox* » ou fausses informations devait disparaître du vocabulaire, car il jette un doute sur des informations véridiques publiées dans les médias. À l'ère de la désinformation, la question est de savoir comment utiliser la technologie pour faire passer l'information destinée aux jeunes, attirer les jeunes vers le Mouvement et favoriser le recours à des « volontaires numériques » qui, sans formation, peuvent aider à cartographier les routes et les zones touchées par des crises. Les connaissances et la culture locales, si riches, sont souvent négligées ; il est important de ne pas se détacher des personnes auxquelles la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge veulent venir en aide.

**Mme Durham** (CICR) soutient que les Principes fondamentaux peuvent être utilisés comme une boussole pour guider les actions, le principe d'humanité indiquant le « vrai Nord ». Dans les domaines très complexes que sont la technologie et la migration, ils sont une boîte à outils que le Mouvement peut utiliser pour gérer facilement les contradictions, en agissant avec sérieux et en visant les jeunes et ce qui est nouveau.

**Mme Valle Paz** (Croix-Rouge du Honduras) convient que le Mouvement n'a pas de « bénéficiaires », mais plutôt des « partenaires dans les communautés » avec lesquels il travaille. La compréhension que le Mouvement a du concept de confiance a évolué, passant de l'action « en faveur des personnes » à l'action « avec les personnes », ce qui pourrait être élargi à « l'action avec les jeunes », à « l'action avec les volontaires » et à « l'action avec les personnes dans le besoin au sein des communautés », qui deviendront ensuite des défenseurs et des volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Le Mouvement a besoin d'outils pour atteindre les gens, y compris d'outils technologiques, mais ces outils doivent être utilisés judicieusement. De nouveaux systèmes et de nouvelles méthodes de travail, tels que la « ludification », pourraient être mis au point pour faciliter l'engagement auprès du Mouvement et le rendre plus attrayant.

**La docteure Mahmood** (Fédération internationale) reconnaît que la « ludification » est un concept puissant, qu'elle a expérimenté la veille dans le cadre d'une séance interactive organisée par le Centre du climat. Elle préconise d'utiliser la « ludification » et un dialogue interactif pour renforcer la confiance entre le personnel et les volontaires.

**Mme Valle Paz** (Croix-Rouge du Honduras) déclare que la « ludification » ne doit pas nécessairement venir de l'intérieur du Mouvement : la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge pourraient nouer des partenariats avec des organisations qui l'utilisent déjà aux niveaux mondial et local. Le Mouvement ne s'engage pas suffisamment dans des partenariats avec d'autres acteurs.

**M. Küçük** (Société du Croissant-Rouge turc) indique qu'il est essentiel d'utiliser la technologie, qui offre de grands avantages en termes de collecte de données et de gestion de l'information. Néanmoins, il tient à insister sur la nécessité de protéger les données afin que le Mouvement « ne nuise pas » tout en utilisant le meilleur de la technologie. Il faut également mettre l'accent

sur l'élaboration de programmes, notamment de communication, qui n'excluent personne, de nombreux outils d'intervention faisant un usage intensif de la technologie.

**M. von Toggenburg** (modérateur) signale que le manque de communication entre le secteur privé, y compris les inventeurs, et le secteur humanitaire a été un autre sujet de discussion en table ronde. Sa question initiale portait sur la manière dont le Mouvement pourrait se lancer dans les nouvelles technologies : la Croix-Rouge de Sri Lanka a présenté au Forum CR<sup>2</sup> un reportage montrant un robot livrant de l'aide alimentaire ; cela sera peut-être une réalité dans 20 ans. Il demande **quelles mesures pourraient être prises au cours des cinq prochaines années pour intégrer davantage de technologie dans les méthodes de travail**, tout en respectant la vie privée et en assurant la protection des données.

**Mme Durham (CICR)** souligne que la protection des données est essentielle pour garantir l'intégrité et la confiance, mais qu'il faut aussi utiliser davantage les données. Par exemple, des données sont collectées le long des routes de migration et peuvent être utilisées à des fins d'assistance et d'influence humanitaires. Les données doivent être recueillies et partagées de manière responsable et utilisées intelligemment.

**La docteure Mahmood** (Fédération internationale) convient que la protection des données est essentielle, bien qu'il faille insister davantage sur la nécessité de faire preuve de plus de transparence quant à l'utilisation des données. Il faut travailler à la création de « réseaux distribués », en s'éloignant du modèle de « structure en étoile » (*hub and spoke*). De nouvelles plateformes plus ouvertes doivent être fournies aux volontaires afin qu'ils puissent communiquer entre eux et avec d'autres partenaires, y compris avec le monde extérieur.

**M. von Toggenburg** (modérateur) indique que, durant des discussions du Forum CR<sup>2</sup> sur les compétences, les membres de la table ronde issus du secteur privé ont manifesté le souhait de faire du volontariat et de faire bénéficier de leurs compétences. Malheureusement, beaucoup ont été découragés par les obstacles qui les empêchent de participer ou de faire connaître leurs idées. Dans les années à venir, la question sera de savoir **quels partenariats établir, comment les mettre en place et comment utiliser au mieux les talents et les compétences du monde extérieur** pour faire changer les choses. D'autres questions ont été soulevées concernant **les vagues migratoires et la réponse aux « personnes en situation de déplacement »**, y compris la croissance démographique et les conflits qui éclatent à la suite de changements démographiques.

**M. Küçük** (Société du Croissant-Rouge turc) indique que le nombre de réfugiés dans son pays a triplé au cours des cinq dernières années. On attendait de la Société du Croissant-Rouge turc qu'elle agisse et elle l'a fait avec l'aide de partenaires régionaux. L'avenir de la migration sera influencé par la croissance démographique et les guerres. De nombreux conflits dans le monde se déroulent dans ce que l'on peut considérer comme des zones de non-droit du DIH, où des travailleurs humanitaires sont tués. La meilleure façon de changer les mentalités des générations futures est de donner une éducation humanitaire aux enfants et aux jeunes, ce qui pourrait être fait à l'école.



En tant que juriste spécialiste du DIH depuis 20 ans, **Mme Durham** (CICR) estime que le Mouvement doit employer tous ses outils, sa créativité et son intelligence pour faire respecter le DIH dans toute sa rigueur et pour exercer des pressions là où il faut. Les employés et les volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge savent mieux que quiconque à quel point ceux et celles qui travaillent dans les situations de conflit risquent leur vie, mais ils doivent en même temps communiquer une vision d'espoir et recueillir intelligemment les données qui démontrent l'impact de ce travail. Il est facile de consacrer du temps à l'analyse des problèmes, mais le Mouvement est aussi une organisation orientée vers les solutions : il doit être au clair sur ce qui fonctionne dans ses opérations et s'appuyer sur ses succès.

**Mme Valle Paz** (Croix-Rouge du Honduras) partage le point de vue des orateurs précédents : la migration est un problème depuis 60 ans en Amérique du Sud et cette tendance va se poursuivre. Le Mouvement est appelé à aider la société à trouver des solutions aux problèmes. Si on considère la violence des gangs, qui touche particulièrement les jeunes, dans une région où environ 60% de la population a moins de 20 ans, la solution peut être trouvée de l'intérieur. De nombreuses tendances actuelles présentent des aspects positifs. La migration, par exemple, apporte une richesse et une diversité dont il faut tirer parti.

**M. von Toggenburg** (modérateur) demande aux membres de la table ronde, en clôture du débat, de définir, sur une période de cinq ans, ce qu'ils changeraient au sein du Mouvement pour être préparés à l'avenir.

**Mme Durham** (CICR) estime que la diversité est une question délicate à aborder, mais qu'il est essentiel, pour répondre à des questions fondamentales telles que la migration ou les origines de la violence, de comprendre, de s'appropriier et de traiter véritablement la diversité au sein du Mouvement.

**La docteur Mahmood** (Fédération internationale) indique que la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge doivent s'appropriier le changement à venir, en renforçant la confiance et en ayant le courage de reconnaître les solutions et le pouvoir de l'humanité qui se trouvent au cœur du Mouvement.

**M. Küçük** (Société du Croissant-Rouge turc) appuie les remarques des orateurs précédents. Il estime qu'il faut mettre davantage l'accent sur les enfants dans l'action du Mouvement. En outre, les composantes du Mouvement devraient revoir leurs partenariats et la façon dont elles travaillent ensemble ; les partenariats doivent être sincères et ne pas dépendre de limitations géographiques.

**Mme Valle Paz** (Croix-Rouge du Honduras) souligne que les volontaires sont au centre du Mouvement et qu'il faudrait consacrer plus de temps à l'autonomisation des jeunes volontaires et à leur écoute.

**M. von Toggenburg** (modérateur) dit que son impression dominante est qu'il est nécessaire de développer des partenariats, en tirant parti du savoir-faire, des connaissances et du dynamisme considérables qui existent en dehors du Mouvement et en faisant appel à de

nouveaux types de volontaires. Il remercie les membres de la table ronde pour leurs points de vue sur les sujets abordés.

Le **vice-président** remercie les membres de la table ronde et lance une courte vidéo sur les discussions de la journée précédente au Forum CR<sup>2</sup>.

## **II. Points pour décision**

**Le président**, présentant les points pour décision, rappelle aux participants que toutes les discussions doivent se dérouler conformément aux Principes fondamentaux du Mouvement. Il rappelle que les résolutions pour décision ont déjà fait l'objet de consultations approfondies ; de petits amendements peuvent y être apportés au fil de la réunion, tandis que toute proposition d'amendement sur le fond sera examinée dans le cadre de groupes restreints.

### **5. Renforcement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement** (document CD/17/5 et résolution CD/17/R1)

**Le président** invite **M. Balthasar Staehelin** (directeur général adjoint, CICR) et **M. Jagan Chapagain** (sous-secrétaire général, Programmes et opérations, Fédération internationale) à présenter le point.

**M. Chapagain** (Fédération internationale) dit que les discussions qui ont été tenues dans le cadre du Forum CR<sup>2</sup> et durant la table ronde sur les tendances futures ont mis en évidence la nature changeante du monde, la vitesse et l'imprévisibilité des changements et l'obligation qu'ont la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge d'être prêts à y faire face. Bien qu'il soit difficile de prévoir ce que le monde sera dans cinq ou dix ans, il est indéniable que les changements seront lourds de conséquences sur le secteur humanitaire et que de nombreuses personnes auront besoin d'une assistance et d'un accompagnement humanitaires. Le Mouvement devra mettre en commun ses ressources, ses énergies et ses capacités pour mieux répondre collectivement aux besoins des personnes touchées par les crises. Beaucoup de bon travail a déjà été accompli, les mentalités ont évolué et la confiance a été renforcée. Des questions environnementales complexes ont été résolues de façon constructive. Un engagement continu est nécessaire pour que toutes les composantes travaillent ensemble. Il sera utile d'entendre ce que les dirigeants des Sociétés nationales et les collègues du CICR et de la Fédération internationale pensent de leur expérience sur le terrain.

**Une courte vidéo présentant l'expérience des cinq pays « laboratoires » du renforcement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement (RCCM) est projetée.**

**M. Staehelin** (CICR) déclare que la vidéo a appelé l'attention sur les perspectives dans les pays « laboratoires » du RCCM, où certains des instruments ont été mis à l'essai, c'est-à-dire Haïti, les Philippines, le Soudan du Sud, la Syrie et l'Ukraine. Il a été heureux d'apprendre que des représentants de Sociétés nationales avaient considéré que l'initiative était utile. Ces dernières années, la coordination et la coopération au sein du Mouvement ont été marquées

par une communication améliorée et moins de désaccords. Les mentalités ont changé grâce à de meilleures pratiques et la confiance a été renforcée par l'action. Les dirigeants de Sociétés nationales qui ont mis en pratique les outils du RCCM ont indiqué souhaiter faire part de leur expérience. Il est proposé de mettre au point un plan d'action qui comporterait trois nouvelles priorités<sup>1</sup> : faire mieux connaître les outils de coordination du Mouvement ; améliorer la fourniture de services efficace par rapport aux coûts et pertinente sur le plan opérationnel ; et continuer à prendre appui sur les exemples de réussite en matière de mobilisation conjointe de ressources.

**La Croix-Rouge libanaise** déclare qu'elle appuie le processus de coopération et de coordination. Il est important que toutes les composantes du Mouvement, en particulier les Sociétés nationales, participent à la prise de décisions pour assurer une plus forte adhésion. La bonne mise en œuvre des accords repose sur une définition claire des responsabilités et sur l'échange d'informations. Il ne sera pas facile de passer de la théorie à la pratique, mais les efforts conjoints doivent être poursuivis et assortis d'un suivi efficace.

**Le Croissant-Rouge de Somalie** explique que, dans le cadre des efforts qu'il déploie pour renforcer la coopération et la coordination au sein du Mouvement en Somalie, sa Société Nationale organise des réunions trimestrielles des partenaires. Il opère dans différents contextes : la région Centre-Sud est une zone de conflit, où la Société nationale et le CICR travaillent ensemble ; dans le Somaliland et le Puntland, où la situation est relativement stable, la Société nationale et la Fédération internationale travaillent avec les Sociétés nationales partenaires. Les partenariats entre le Croissant-Rouge de Somalie et certaines Sociétés nationales ne sont pas suffisamment solides et des efforts sont faits pour les améliorer. La bonne coopération qui existe entre le CICR et la Fédération internationale doit exister aussi sur le terrain.

**La Croix-Rouge de Norvège** relève que, depuis l'adoption de la résolution sur la coordination et la coopération au sein du Mouvement en 2013, les bonnes intentions ont trouvé leur expression dans des actions concrètes. Il faut remercier les secrétariats du CICR et de la Fédération internationale à Genève pour leur détermination à améliorer la coopération et à ainsi garantir que le Mouvement reste efficace et pertinent. La résolution CD/17/R1 engage toutes les composantes du Mouvement à travailler ensemble, un processus qui devrait être documenté en permanence. Les expériences, tant bonnes que mauvaises, doivent être portées à la connaissance de tous. Une stricte application sert les intérêts de toutes les composantes et le mépris des règles a des conséquences négatives pour toutes.

**La Société du Croissant-Rouge de la République islamique d'Iran** fait l'éloge des efforts déployés par le CICR, la Fédération internationale et les Sociétés nationales pour faire avancer le programme de RCCM. Des progrès importants ont été réalisés en ce qui concerne l'élaboration des mécanismes et des outils nécessaires pour mettre en œuvre des plans d'action dans les situations d'urgence nationales de grande ampleur. Le CICR et la Fédération internationale devraient continuer à promouvoir, à faciliter et à décrire les avancées dans le renforcement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement. Le Croissant-

---

<sup>1</sup> Voir paragraphe D (page 3) de la résolution CD/17/R1

Rouge iranien apporte son plein soutien à la résolution proposée et il est déterminé à prendre toutes les mesures requises en vue de sa mise en œuvre.

**La Société canadienne de la Croix-Rouge**, parlant aussi au nom de la Croix-Rouge américaine et de la Croix-Rouge danoise, salue le leadership qui a contribué au RCCM et aux bons résultats auxquels ont donné lieu les appels conjoints, les communications communes et la collaboration en matière de renforcement des capacités des Sociétés nationales. Le processus n'est pas simple et la coordination au sein du Mouvement reste fragile et fortement dépendante des attitudes et de l'état d'esprit des personnes chargées de la mettre en œuvre. La pertinence au sein du secteur humanitaire repose sur l'aptitude à mieux mobiliser et à réaliser la pleine capacité du Mouvement, et il faut donc accroître l'efficacité et la redevabilité. Le leadership partagé n'est pas une fin en soi, mais il est essentiel de répondre à des demandes accrues et de fournir de meilleurs services. Le Secrétariat de la Fédération et le CICR sont encouragés à poursuivre ce travail essentiel.

**La Société du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan** estime que de nouvelles méthodes, fondées sur la planification conjointe, des solutions communes et une communication transparente, sont nécessaires pour réagir aux crises humanitaires. Elle a coordonné avec succès une réponse rapide des trois composantes du Mouvement aux besoins des réfugiés et des déplacés internes en Azerbaïdjan. Les réunions régulières avec le CICR, consacrées aux questions stratégiques, aux plans d'urgence et à l'organisation d'équipes mobiles de volontaires et de séances de formation, ont été particulièrement utiles. La Société nationale apporte son plein soutien à la résolution proposée et insiste sur la nécessité d'affecter des ressources suffisantes à sa mise en œuvre.

**Le Croissant-Rouge tunisien** considère que le Mouvement pourrait utiliser efficacement les ressources si les composantes travaillaient ensemble. Il n'y a pas toujours suffisamment d'unité sur le terrain ni, surtout, de respect suffisant des symboles, et une coordination accrue est indispensable pour progresser dans ces domaines.

**La Croix-Rouge suédoise** salue les progrès qui sont décrits dans le rapport et les commentaires liminaires, empreints de franchise, de M. Chapagain et M. Staehelin. Elle appuie la résolution et relève l'honnêteté du rapport, qui souligne que tous les bons exemples ne sont pas attribuables au RCCM. Cette évaluation est encourageante, car elle montre qu'une bonne coopération existe déjà et que la coordination au sein du Mouvement n'est pas quelque chose de totalement nouveau ; dans bien des cas, les participants peuvent prendre appui sur ce qu'ils faisaient déjà. Tous les membres du Mouvement sont des parties prenantes du processus et tous peuvent tirer profit du renforcement des flux d'information, y compris de la lecture du rapport, et de la participation aux travaux liés au RCCM. Le non-respect des cadres réglementaires est un problème sérieux, qui est au cœur de la confiance et de l'appropriation.

**La Société de la Croix-Rouge d'Ukraine** souligne l'importance des activités de RCCM que la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge mènent au quotidien. Les composantes du Mouvement ne devraient pas se répartir en donateurs et bénéficiaires, mais se considérer comme des partenaires coopérant au sein d'une même famille. Le RCCM offre la possibilité d'élaborer de

nouveaux outils de coopération et d'améliorer la communication, ce qui resserrera les liens entre les composantes du Mouvement.

**La Croix-Rouge australienne**, parlant aussi au nom de la Croix-Rouge britannique et de la Société canadienne de la Croix-Rouge, prend acte du travail réalisé par les équipes du RCCM et des importantes conclusions fondées sur les faits que présente le rapport intérimaire. Elle prend acte également des progrès accomplis en ce qui concerne les appels et les communications conjoints. Toutefois, face à des problèmes humanitaires graves et complexes, il est capital que le Mouvement soit fort, uni, efficace et influent et rende compte aux personnes auxquelles il vient en aide. Malheureusement, malgré quelques progrès, l'éparpillement, le double emploi ainsi qu'une collaboration et une coopération insuffisantes persistent dans de nombreuses opérations, ce qui menace la crédibilité et la pertinence du Mouvement. Le RCCM vise à régler certains de ces problèmes à un niveau opérationnel, mais il ne va pas suffisamment loin et doit être associé à un changement plus systémique pour être véritablement efficace. Il faut demander instamment à toutes les composantes du Mouvement d'engager un dialogue constructif sur la façon dont elles pourraient remodeler leur action et leurs ressources.

**Le Croissant-Rouge palestinien** accueille avec satisfaction le travail accompli. La matrice qui définit les rôles et les responsabilités sur la base des mandats des différentes composantes du Mouvement est utile pour favoriser une coordination cohérente et garantir les synergies et l'efficacité d'une opération. Le Croissant-Rouge palestinien concentre ses efforts sur le renforcement des capacités et des compétences de son personnel, de ses volontaires et des membres vulnérables de la communauté. Outre le plan de pays du Mouvement, qui a été mis en place dans les sections au Liban et en Syrie, les éléments importants qui définissent les besoins généraux de la Société nationale sont, notamment, les plans d'urgence fondés sur le savoir-faire technique et le soutien financier disponibles. Il est important, dans les situations d'urgence, que le Mouvement convienne de messages clés et les diffuse. Toutefois, un plan d'action devrait prendre en compte les différents environnements, y compris les situations de conflit armé, et ne pas se limiter aux urgences de grande ampleur : les outils à mettre au point devraient pouvoir être amplifiés ou réduits suivant l'ampleur et la portée de la situation d'urgence. Il importe de mettre en relief et de renforcer le rôle de la Société nationale en tant qu'acteur principal de la fourniture de services dans une situation d'urgence.

**Le Croissant-Rouge de l'Irak** souscrit au projet de résolution et se félicite de l'accent qui est mis sur le renforcement des rôles et des fonctions des Sociétés nationales, lesquelles sont les premières à intervenir dans les situations d'urgence et les dernières à partir. Les partenaires sont appelés à adhérer aux Principes fondamentaux lorsqu'ils opèrent dans d'autres pays et à travailler sur un pied d'égalité avec les Sociétés nationales hôtes. Certaines régions d'Irak sont sous occupation armée depuis 2014, mais la Société nationale a continué de mener des activités sur l'ensemble du territoire en partenariat avec le Mouvement. L'expérience du Croissant-Rouge de l'Irak pourrait servir de modèle à d'autres en ce qui concerne la coopération avec le Mouvement et la gestion des ressources. Il convient de saluer l'assistance que la Société du Croissant-Rouge de la République islamique d'Iran a apportée à l'élaboration d'un accord entre le Croissant-Rouge de l'Irak et le CICR.

**La Croix-Rouge néerlandaise** s'associe à la déclaration de la Société canadienne de la Croix-Rouge. Une discussion approfondie sur une meilleure adéquation des activités, en tant que moyen d'optimiser l'investissement collectif du Mouvement, constituera une prochaine étape essentielle du processus de RCCM. Une collaboration plus ciblée entre les Sociétés nationales hôtes et les Sociétés nationales partenaires et la réduction du nombre de partenaires présents dans chaque pays permettraient aux Sociétés nationales hôtes de renforcer leurs relations avec un plus petit nombre de Sociétés nationales partenaires, et aux Sociétés partenaires de mieux comprendre la situation humanitaire et de travailler plus efficacement avec les Sociétés hôtes. En ciblant leurs efforts, Sociétés nationales hôtes et Sociétés nationales partenaires pourraient avoir un impact plus grand, produire des résultats plus durables, favoriser une plus grande spécialisation, améliorer la qualité et créer un environnement plus convivial dans lequel travailler ensemble.

**La Croix-Rouge de la Guinée-Bissau** convient qu'il est important de renforcer la coopération, la collaboration et la communication pour améliorer les méthodes de travail au sein du Mouvement ; les composantes pourraient ainsi parler d'une seule voix et la coopération avec les partenaires externes serait améliorée. La Croix-Rouge de la Guinée-Bissau entretient de bonnes relations de coopération avec le CICR, les deux institutions partageant les informations et la prise de décisions pour obtenir de bons résultats.

**La Société du Croissant-Rouge du Tadjikistan** déclare que le renforcement de la coordination et de la coopération rehausserait le statut des Sociétés nationales dans leurs pays respectifs et auprès des bénéficiaires. Un bon système de communication permettrait aux Sociétés nationales de mieux réaliser leurs objectifs, d'améliorer la coordination avec d'autres organisations et institutions humanitaires, et donc de conduire les activités de façon plus inclusive et plus harmonieuse.

**Le Croissant-Rouge libyen** indique qu'il vient de signer un premier accord de coordination au sein du Mouvement, qui favorisera une meilleure coordination avec le CICR, en tant qu'institution directrice dans les situations de conflit, et avec la Fédération internationale, en tant qu'institution directrice dans les situations de catastrophe naturelle. Cet accord met la Société nationale à même d'apporter une meilleure réponse humanitaire sur le terrain et d'agir non seulement en tant que prestataire de services mais aussi que partenaire de toutes les composantes du Mouvement, y compris les Sociétés nationales partenaires, dans ce que l'on peut considérer comme des situations de conflits multiples.

**Le président** rappelle que les représentants des Sociétés nationales, la Fédération internationale et le CICR ont participé à l'élaboration de la résolution. Au cours du présent débat, les Sociétés nationales ont manifesté un large soutien à la résolution, tout en mettant l'accent sur les questions qu'elles jugent essentielles pour tracer la voie à suivre, y compris l'importance des partenariats sur le terrain et l'intérêt, pour elles, de nouer des partenariats sur le terrain.

**La résolution CD/17/R1 est adoptée.**

## 6. Principes relatifs à la mobilisation de ressources pour l'ensemble du Mouvement (document CD/17/6 et résolution CD/17/R2)

**La docteure Mahmood** (sous-secrétaire générale, Partenariats, Fédération internationale), présentant le point, attire l'attention sur les nouvelles approches du financement que le Croissant-Rouge du Bangladesh a mises à l'essai pour lever des ressources dans le pays et sur les Sociétés nationales qui collectent des fonds pour financer leurs activités. La Croix-Rouge du Kenya continue de montrer la voie en matière de collecte de fonds avec le soutien d'entreprises et du public. Après le passage de l'ouragan Irma, la Croix-Rouge d'Antigua-et-Barbuda a mené avec succès une campagne nationale, grâce à laquelle elle a reçu des contributions en nature et en espèces du public et d'entreprises partenaires. De nombreuses Sociétés nationales conduisent des activités de collecte de fonds. Le réseau a fait des progrès considérables depuis que la Stratégie de mobilisation de ressources à l'échelle de la Fédération a été lancée : à l'heure actuelle, plus de 75% des Sociétés nationales ont du personnel chargé de la collecte de fonds (elles étaient moins de 50% dans ce cas en 2010). Les bons résultats sont le fruit de la détermination des Sociétés nationales à assumer la responsabilité de leur mobilisation de ressources et à se soutenir mutuellement dans ce domaine. D'autres changements et améliorations sont nécessaires, car la part de marché de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge stagne et le fossé s'élargit entre les revenus et les besoins dans le monde. Pour maximiser la base de ressources et le potentiel du Mouvement, il faut que les Sociétés nationales disposent de solides capacités de collecte de fonds dans leur contexte national. Il faut aussi assurer une solide coordination, fondée sur la confiance et le respect, entre les composantes du Mouvement. La résolution qui est présentée pour adoption résulte de la collaboration entre les composantes du Mouvement, qui ont travaillé ensemble afin de formuler des propositions pour leur avenir collectif ; la définition de mesures visant à renforcer les capacités des Sociétés nationales à lever des fonds est une priorité.

**Mme Alderson** (directrice des ressources financières et logistiques, CICR) rappelle que le Conseil des Délégués de 2015 avait chargé la Fédération internationale et le CICR de travailler en collaboration avec les Sociétés nationales à l'élaboration de principes relatifs à la mobilisation de ressources pour l'ensemble du Mouvement. La tâche a été menée à bien avec les responsables des Sociétés nationales, en consultation avec des spécialistes de la collecte de fonds issus des Sociétés nationales et sur la base des informations tirées d'un sondage réalisé auprès des Sociétés nationales. En plus de définir les principes, la résolution formule des propositions portant sur la manière dont les composantes du Mouvement pourraient œuvrer ensemble pour augmenter et maximiser les revenus.

Dès le départ, les Sociétés nationales ont exprimé le souhait que des propositions soient faites aux fins de traduire les principes en actes. Il a été proposé de créer une plateforme de collecte de fonds, où seront disponibles des informations, des outils, des compétences et des ressources utiles pour renforcer les capacités de collecte de fonds. La résolution souligne qu'il est impératif de rechercher avec persévérance les données qui permettront de comprendre les tendances dans les pays et éclaireront les décisions en matière d'investissement. Elle propose également des moyens d'investir pour augmenter les revenus. Les résultats attendus changeront la donne et doivent être obtenus dans les délais fixés : le Mouvement a pour

responsabilité collective de lever des fonds pour répondre aux besoins croissants des personnes touchées par les conflits et les catastrophes naturelles.

**La Croix-Rouge libanaise** dit qu'il est possible de changer et d'améliorer, mais qu'il faut pour cela du leadership et de la détermination. Elle sait ce que la collecte de fonds permet de faire. Des décennies durant, elle s'est appuyée sur l'aide internationale en raison des guerres et des conflits qui sévissaient dans son pays, le financement s'asséchant pendant les rares périodes d'accalmie. La Société nationale a continué à fournir des services grâce au dévouement exceptionnel de ses volontaires, mais elle aurait pu faire bien davantage si elle n'avait pas été tributaire de mécanismes de financement archaïques, datant des années 1960. À partir de 2013, elle a élaboré une stratégie de collecte de fonds comprenant le recrutement de spécialistes de la collecte de fonds et la mise en place de projets de levée de fonds à fort impact, avec le soutien de la Fédération internationale, du CICR et de la Croix-Rouge de Norvège. Le département chargé de la collecte de fonds a recherché des partenaires et des donateurs à long terme dans le secteur des entreprises, en insistant sur les arguments de vente uniques de la Société nationale : ses services, sa crédibilité et, surtout, son image de marque. La Société nationale a réussi à attirer des entreprises et va très prochainement établir une nouvelle présence en ligne. Au nom du groupe de référence qui a supervisé l'élaboration du projet de résolution, la Société nationale appelle l'attention sur les avantages que présente la mise en œuvre des propositions qu'elle contient : des Sociétés nationales plus fortes constitueront le socle d'un Mouvement plus fort. Pour renforcer la collecte de fonds et réaliser pleinement le potentiel en la matière, il est essentiel d'investir dans les Sociétés nationales, que ce soit dans l'infrastructure de base ou dans l'expansion des programmes existants.

**La Croix-Rouge de Norvège** déclare qu'il est clair que le Mouvement est à la traîne d'organisations et d'institutions comparables en ce qui concerne la collecte de fonds. Au départ, pourtant, la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge jouissaient de nombreux atouts, dont celui de posséder l'une des marques qui suscitait le plus la confiance dans le monde. Aujourd'hui, il est nécessaire de changer d'approche et de tirer des enseignements des réussites d'autres organisations, car le Mouvement n'obtient pas de bons résultats et ne met pas à profit ses avantages comparatifs pour croître sur les marchés nouveaux, émergents et matures. D'autres organisations n'ont pas misé sur leur marque et ont investi de façon stratégique, sur le plan mondial, dans la collecte de fonds auprès des entreprises et des particuliers, c'est-à-dire du secteur privé ; elles ont établi des plateformes mondiales, qui garantissent la coordination et sont des centres d'expertise appuyant les efforts de collecte de fonds au niveau local. Elles ont aussi créé des fonds d'investissement. Il est temps que la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge les imitent et recouvrent une partie de la croissance perdue ces dernières décennies.

**Le Croissant-Rouge de Malaisie**, parlant au nom des Sociétés nationales de la région Asie-Pacifique (Brunéi, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande, Timor-Leste et Viet Nam, et au nom des Maldives, des Îles Cook et des Groupes du Pacifique), dit que la nécessité de mobiliser la population et de faire mieux connaître l'action des Sociétés nationales et de l'ensemble du Mouvement est reconnue. Les concepts qui sont décrits dans l'annexe 2 de la résolution permettront de concrétiser les principes relatifs à la mobilisation de ressources et offriront à toutes les composantes du Mouvement la possibilité



d'œuvrer ensemble pour répondre à des besoins humanitaires croissants et tirer pleinement parti des capacités à lever des fonds. La mobilisation de ressources est essentielle pour la viabilité des Sociétés nationales, car elle leur permet de continuer de venir en aide aux personnes vulnérables. Les Sociétés nationales de la région Asie-Pacifique se réjouissent à la perspective de travailler ensemble pour renforcer leurs capacités en matière de collecte de fonds et ainsi promouvoir leur indépendance et leur durabilité.

**La Société du Croissant-Rouge de la République islamique d'Iran** déclare qu'en tant que membre du groupe de référence, elle apporte son plein soutien à la résolution et est prête à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de sa mise en œuvre. Des enseignements peuvent être tirés de l'appel conjoint que le Mouvement et les Nations Unies ont lancé en 2014 après le séisme de Bam.

**La Croix-Rouge de Côte d'Ivoire**, parlant en son nom propre et au nom des Sociétés nationales du Bénin, du Burkina Faso, du Ghana, de Guinée, du Mali, du Niger, de la République du Congo, de la République démocratique du Congo, du Sénégal, du Tchad et du Togo, indique que le continent africain est particulièrement touché par les conflits, les catastrophes naturelles et les déplacements de populations, qui appellent des interventions humanitaires neutres, impartiales et indépendantes de la part des Sociétés nationales. L'action des Sociétés nationales dépend de leur capacité à mobiliser des ressources humaines, logistiques et financières. Les composantes du Mouvement ont pour responsabilité individuelle et collective de maximiser leurs ressources pour devenir plus fortes et plus efficaces. La Croix-Rouge de Côte d'Ivoire appuie la proposition de créer une plateforme pour la mise en commun des meilleures pratiques et l'apprentissage organisationnel, car celle-ci permettra aux Sociétés nationales d'Afrique de tirer des enseignements de l'expérience des Sociétés nationales sœurs. Elle souscrit au projet de résolution et en recommande l'adoption par le Conseil des Délégués.

**La Croix-Rouge du Soudan du Sud** indique qu'elle a fait partie du groupe de référence. La définition de principes relatifs à la mobilisation de ressources pour l'ensemble du Mouvement intervient à point nommé pour la Société nationale, qui opère dans un environnement fragile où, faute des outils nécessaires, il est difficile de lever des ressources. La résolution est capitale pour les Sociétés nationales, car elle leur donne des orientations en matière de mobilisation de ressources et de collecte de fonds sur le plan national, de sorte qu'elles puissent réagir aux catastrophes se produisant dans leur pays, avant qu'un soutien ne soit fourni par les partenaires internationaux. Les principes apporteront aux Sociétés nationales un soutien indispensable en matière de renforcement des capacités et de développement des infrastructures essentielles qui leur permettront de réagir dans leur propre environnement. La Croix-Rouge du Soudan du Sud appuie la résolution.

**La Croix-Rouge américaine** déclare que le Mouvement ne dispose pas de revenus suffisants pour répondre à des besoins humanitaires croissants et doit pouvoir compter sur une base de revenus solide et durable, à l'échelon tant local que mondial, pour garantir la continuité des services. La Croix-Rouge américaine convient que les Sociétés nationales pourraient accroître leur financement moyennant un meilleur accès aux données et aux outils de collecte de fonds. Elle souscrit à la résolution, mais tient à insister sur quelques principes clés : la primauté des

Sociétés nationales doit être reconnue dans les activités de collecte de fonds menées sur leurs propres marchés ; toutes les composantes du Mouvement doivent œuvrer en collaboration et de façon coordonnée, en évitant toute forme de concurrence ; les ressources doivent être levées et utilisées d'une façon qui tienne compte de l'intention du donateur, qui soit transparente et dont il est rendu compte. Les principes sont violés quand une composante du Mouvement tient, avec un donateur d'une Société nationale dans le pays de la Société nationale, une rencontre dont celle-ci est exclue. Enfin, il est capital que les composantes du Mouvement travaillent en collaboration à l'élaboration des mécanismes nécessaires pour participer à des initiatives mondiales qui ne reconnaissent pas les frontières nationales.

**La Croix-Rouge sud-africaine** appuie la résolution et salue la qualité du travail accompli par le groupe de travail. Il est entendu qu'un module de gouvernance et de fonctionnement sera élaboré après que la résolution aura été adoptée. Il est à espérer qu'un mécanisme sera créé pour définir la coopération mutuelle et que les composantes du Mouvement se mettront d'accord pour ne pas toutes solliciter les mêmes donateurs : en Afrique du Sud, par exemple, il y a, en plus de la Société nationale, des bureaux de représentation du CICR et de la Fédération internationale.

**La Société du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan** déclare que les conflits, les catastrophes naturelles et les situations d'urgence créent un fossé toujours plus profond entre les besoins essentiels des personnes et les ressources disponibles. En outre, les donateurs pourraient pratiquer un financement sélectif des activités et suspendre leur financement à certaines périodes dans un contexte de concurrence croissante pour la mobilisation de ressources aux niveaux mondial et local. La Société du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan a participé activement au groupe de référence et les principes et les résultats attendus énoncés dans la résolution font écho aux travaux de recherche menés par le groupe. Les Sociétés nationales sont encouragées à établir une relation plus active avec le gouvernement de leur pays. Le Mouvement doit, en s'appuyant sur la politique de diplomatie humanitaire pour démontrer son attachement aux Principes fondamentaux, renforcer sa coopération avec le secteur des entreprises. Il est acceptable d'utiliser le logo du Mouvement pour mobiliser un soutien conjoint. La Société du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan apporte son plein soutien à la résolution.

**La Croix-Rouge suédoise** indique que l'argent est un sujet foncièrement sensible pour toutes les Sociétés nationales s'agissant des ressources et de la collecte de fonds. Les Sociétés nationales sont animées par un profond sentiment d'urgence en raison de la concurrence et de la nécessité avérée d'aller de l'avant. La Croix-Rouge suédoise salue le rapport et appuie les principes qui seront affinés une fois que la résolution aura été adoptée ; elle serait heureuse de continuer à participer au processus visant à déterminer comment la gouvernance sera renforcée, les ressources seront allouées et les Sociétés nationales auront accès au fonds d'investissement proposé. De nombreux exemples et idées encourageants ont été présentés sur la transparence et la manière dont les composantes du Mouvement travailleront ensemble.

**Le Croissant-Rouge de l'Irak** estime que les principes relatifs à la mobilisation de ressources permettront aux Sociétés nationales d'avoir accès aux fonds efficacement, durablement et à un coût moindre. Les fonds doivent être alloués aux bénéficiaires de façon beaucoup plus efficace. Grâce aux principes, le Mouvement sera en mesure de concurrencer d'autres acteurs

humanitaires et le principe des partenariats véritables au sein du Mouvement aidera les composantes à remplir efficacement leurs rôles respectifs. Le Croissant-Rouge de l'Irak a l'expérience de la mobilisation de ressources et de l'amélioration des relations avec ses partenaires ; il espère qu'une politique efficace de mobilisation de ressources sera établie pour l'ensemble du Mouvement.

**La Croix-Rouge allemande** remercie celles et ceux qui ont pris l'initiative d'étudier les possibilités et les difficultés, ont coordonné un cadre de principes consensuel et ont fourni un soutien et des conseils. Les principes relatifs à la mobilisation de ressources pour l'ensemble du Mouvement constituent un point de départ équilibré. La collecte de fonds, à l'ère du numérique, ne s'arrête pas aux frontières et le Mouvement a pour responsabilité commune de faire en sorte qu'un financement disponible soit garanti pour les tâches tant individuelles que communes, sur la base des principes qui permettent aux composantes de collaborer dans la solidarité et en bon partenariat, tout en évitant la concurrence au sein du Mouvement. La Croix-Rouge allemande salue l'intention de la résolution de réaffirmer le rôle essentiel de Sociétés nationales solidement financées dans les efforts déployés pour renforcer le Mouvement dans son ensemble. La viabilité financière individuelle et collective ne sera réalisée qu'en développant les capacités des Sociétés nationales en matière de mobilisation de ressources. La Croix-Rouge allemande attend avec intérêt les vastes consultations qui seront menées auprès des composantes du Mouvement au sujet de la gouvernance et de la création d'une plateforme virtuelle de collecte de fonds, et appelle de ses vœux une procédure transparente et inclusive ; elle est disposée à participer au processus.

**Le Croissant-Rouge tunisien** souscrit aux principes relatifs à la mobilisation de ressources pour l'ensemble du Mouvement. Il insiste sur la nécessité d'établir un plan d'action en vue de les diffuser auprès de toutes les Sociétés nationales et du grand public et de trouver de nouveaux partenaires, en particulier dans le secteur privé.

**La Croix-Rouge néo-zélandaise** déclare appuyer pleinement la vision, les objectifs, les principes et les trois résultats attendus que présente le rapport. Ces deux dernières années, dix demandes officielles d'utilisation du logo du Mouvement ont été approuvées, dont neuf à des fins de représentation et de communication ; une demande visait l'utilisation du logo dans le cadre d'un appel d'urgence sur la plateforme iTunes, mais n'a pas été suivie d'effet pour des raisons pratiques. La Croix-Rouge néo-zélandaise n'émet aucune réserve quant à l'utilisation du logo telle qu'elle a été demandée à ce jour, mais a exprimé ses préoccupations au sujet de l'utilisation de ce logo à des fins de mobilisation de ressources sous la forme d'appels d'urgence internationaux, celle-ci pouvant être source de confusion pour les donateurs nationaux. Un appel international pourrait être difficilement conciliable avec la collecte de fonds au niveau national et par conséquent constituer un risque pour la création de recettes nationales. Il est donc rassurant que la possibilité de renoncer à participer à un appel du Mouvement ait été retenue. La Croix-Rouge néo-zélandaise constate que du travail reste à faire à propos de l'allocation des fonds et que la répartition des coûts doit être précisée. Elle attend une transparence totale quant à la manière dont les coûts seront couverts. Une politique établissant que 100% des fonds pour les secours seront affectés aux activités consécutives à une catastrophe naturelle a conféré un avantage concurrentiel à la Société nationale, et un appel international prévoyant le recouvrement des coûts pourrait créer de la confusion. La

Société nationale souscrit sans réserve à l'objectif de maximiser la création de ressources pour les catastrophes de grande ampleur et reconnaît que les plateformes informatiques mondiales ont une portée considérable s'agissant des donateurs potentiels. Le moyen doit être trouvé d'optimiser la création de recettes pour toutes les activités de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, aussi bien au niveau national qu'à l'étranger. La Croix-Rouge néo-zélandaise apporte son plein soutien à la résolution.

**La Société de la Croix-Rouge du Japon** appuie l'idée des principes relatifs à la mobilisation de ressources pour l'ensemble du Mouvement et son importance pour le renforcement des capacités des Sociétés nationales et du potentiel du Mouvement tout entier en matière de collecte de fonds. Elle appuie l'adoption de la résolution. Comme l'énonce le paragraphe 7 de l'annexe 1 de la résolution, les États sont tenus, en vertu des Statuts du Mouvement, de soutenir l'action des composantes du Mouvement. La Société de la Croix-Rouge du Japon réaffirme l'importance de la coopération, de la coordination et de l'échange d'informations avec la Société nationale hôte, le CICR et les autres composantes du Mouvement, ainsi que celle de la communication avec les gouvernements, car ce sont tous ces éléments qui permettent aux Sociétés nationales d'améliorer leur présence dans d'autres pays. La structure, le concept et les ressources de la plateforme virtuelle de collecte de fonds devraient faire l'objet de débats plus approfondis au sein du Mouvement. La Société de la Croix-Rouge du Japon est prête à participer aux discussions et à contribuer à la mobilisation de ressources pour l'ensemble du Mouvement selon des modalités qui garantiront la redevabilité envers les donateurs et les partenaires.

**Le président** déclare qu'il a été pris note de l'intérêt porté à la manière d'avancer sur cette question, en particulier à la nécessité de procéder à la mise en œuvre au moyen d'un plan d'action concret.

**La résolution CD/17/2 est adoptée.**

#### **7. Appel du Mouvement à l'action : répondre aux besoins humanitaires des migrants vulnérables** (document CD/17/7 et résolution CD/17/R3)

**Mme Anselmo** (cheffe adjointe, Division des activités de protection, CICR), présentant le point, indique que le CICR et la Fédération internationale proposent une résolution portant adoption d'un appel du Mouvement à l'action visant à répondre aux besoins humanitaires des migrants vulnérables. Cet appel à l'action est nécessaire à la lumière des défis persistants qui caractérisent les activités globales de protection et d'assistance en faveur des migrants, et parce que rien n'indique vraiment que la situation s'est améliorée depuis l'adoption de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants en 2016. Le Mouvement est préoccupé par les souffrances auxquelles les migrants vulnérables sont exposés partout dans le monde, en particulier ceux qui sont en situation irrégulière, dont la vie, la santé et la dignité, et celles de leur famille, sont les plus menacées. La question de la migration étant de plus en plus politisée, il est capital d'élever une voix humanitaire neutre au nom des personnes vulnérables, de rappeler aux États les obligations qui leur incombent et d'apporter un soutien à la satisfaction de certains des besoins humanitaires. Plus de 20 000 migrants ont perdu la vie ou sont portés disparus depuis que la collecte de données a été engagée en 2014 ; le long

des routes de migration, des migrants ont perdu le contact avec leur famille, d'autres ont été placés en détention parce qu'ils sont entrés ou sont restés dans un pays irrégulièrement, ou encore sont confrontés à l'expulsion, aux abus, à l'exploitation ou à des restrictions dans l'accès aux services essentiels, dont les soins de santé de base. Des migrants transitent par des situations de conflit armé ou de violence, dans lesquelles ils peuvent se retrouver piégés ; des enfants non accompagnés et d'autres groupes sont victimes de torture ou de traite.

**M. Missiri** (directeur régional pour l'Europe, Fédération internationale), faisant référence au document CD/17/7, rappelle que c'est aux États qu'incombe au premier chef la responsabilité de répondre aux besoins des migrants en matière de protection et d'assistance. Les États doivent évaluer les conséquences sur le plan humanitaire de leurs législations, politiques et pratiques nationales et veiller à respecter leurs obligations en vertu du droit international. Les besoins humanitaires des migrants varient d'un lieu à l'autre, tout comme les approches mises en place par les composantes pour y répondre. À la suite des discussions avec les Sociétés nationales, quatre priorités ont été définies, qui requièrent une action urgente de la part des États ; elles constituent des sujets de préoccupation communs et sont étroitement liées à la vocation humanitaire du Mouvement. Ces priorités sont les suivantes : protéger les migrants de la mort, de la violence, des abus et des violations de leurs droits fondamentaux tout au long des routes de migration ; garantir que les migrants, quel que soit leur statut juridique, ont un accès effectif aux services essentiels ; donner la priorité aux droits et aux besoins des plus vulnérables ; ne recourir à la détention qu'en dernier ressort, la liberté devant être la norme. L'appel à l'action servira de socle aux activités de diplomatie humanitaire de toutes les composantes du Mouvement.

**La Croix-Rouge burkinabé** indique qu'elle répond aux besoins en matière de santé et d'éducation des migrants transitant par son pays, mais qu'elle n'est pas en mesure de satisfaire tous les besoins. Les gouvernements doivent se manifester et assumer la responsabilité des besoins des migrants conformément au droit international, ainsi que l'énonce l'appel à l'action. Le problème est mis en évidence également par la situation des citoyens du Burkina Faso qui ont migré vers des pays voisins où ils ont, eux aussi, besoin d'assistance et de protection. Une coopération transfrontalière et transcontinentale doit être établie entre les composantes du Mouvement et avec la société civile et les autorités, de sorte que les migrants reçoivent une assistance le long des routes de migration, jusqu'à leur destination en Europe, aux États-Unis ou dans le Golfe. Jusqu'à présent, la plupart des discussions sur la migration ont été centrées sur le contexte européen. La Croix-Rouge burkinabé espère que la diffusion de l'appel et la description des difficultés rencontrées en Afrique de l'Ouest influenceront le processus et favoriseront des avancées en faveur des droits des migrants, y compris ceux qui vivent en Afrique.

**M. Rocca** (Croix-Rouge italienne), président de la Fédération internationale, souligne que les souffrances des migrants ont atteint des niveaux sans précédent dans de nombreuses régions du monde. Les mouvements de populations actuels sont les plus importants depuis la Seconde Guerre mondiale et des valeurs humanitaires, comme l'accès aux soins de santé et le maintien des enfants non accompagnés hors de prison, sont de plus en plus remises en question. Des personnes meurent simplement parce qu'elles tentent de fuir la violence ou des situations de désespoir. Partout où des migrants sont présents, le Mouvement doit défendre leurs droits,

inciter la communauté internationale à agir, et prendre rapidement des décisions effectives. Le Mouvement doit renforcer ses capacités, protéger les migrants vulnérables tout au long de leur voyage dans les régions d'origine, de transit et de destination, et travailler à leur inclusion sociale afin d'enrayer la montée de la xénophobie et du racisme. Le Mouvement a un rôle essentiel à jouer en faisant connaître l'histoire des personnes en situation de déplacement, en aidant le grand public à comprendre pourquoi les migrants quittent leur pays d'origine et en faisant ainsi un sort à un récit toxique. Les efforts collectifs en faveur des personnes en situation de déplacement doivent être clairs et efficaces, anticiper les changements dans les scénarios humanitaires et être adaptés en conséquence. Grâce à la diplomatie humanitaire, la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge peuvent aller au-delà de leur portée immédiate. À sa récente Assemblée générale, la Fédération internationale a décidé d'intensifier à la fois son soutien opérationnel aux migrants vulnérables et sa diplomatie humanitaire en leur nom. L'appel à l'action est une nouvelle étape cruciale : ensemble, le CICR et la Fédération internationale seront une force puissante, à même d'influer sur l'approche des États partout dans le monde pour obtenir de meilleurs résultats en faveur des personnes les plus vulnérables et de demander que leurs droits soient pleinement respectés. La Fédération internationale est prête à soutenir les Sociétés nationales dans le dialogue qu'elles vont engager avec les autorités nationales sur les questions mentionnées dans l'appel à l'action, le partage de preuves et de bonnes pratiques et la définition de nouveaux types de coopération. Il espère avoir le soutien des Sociétés nationales dans les efforts que la Fédération internationale, en coopération avec le CICR, continue de déployer pour soulever la question des besoins humanitaires dans les négociations relatives au pacte mondial sur les migrations et dans d'autres rencontres internationales.

**La Société du Croissant-Rouge turc** apporte son plein soutien à la résolution, car elle reconnaît que le Mouvement a besoin de mécanismes régionaux plus efficaces pour faire face aux nombreuses conséquences de la migration et du déplacement. Ces mécanismes pourraient comprendre une approche multiseCTORielle et des consultations multilatérales facilitant un dialogue en temps réel avec les parties à la gestion de la crise. Une démarche anticipative doit être adoptée aux fins de l'élaboration collective de plans d'urgence régionaux et de la définition d'une position commune, et il est essentiel de mener des activités de diplomatie humanitaire auprès des décideurs politiques pour assurer l'accès aux personnes vulnérables, dans leur intérêt supérieur. Il est essentiel aussi de renforcer les capacités des Sociétés nationales. Le Mouvement doit mettre davantage l'accent sur la gestion des crises, en recourant à des moyens et des méthodes de pointe pour répondre à tous les besoins, quels qu'ils soient.

**La Société du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan** dit que des millions de personnes sont contraintes de quitter leur pays d'origine pour différentes raisons. La migration est un processus complexe, à la fois pour les pays hôtes et pour les migrants. L'objectif principal des représentants du Mouvement est d'apporter un soutien aux migrants, de les aider à s'intégrer dans les communautés, de réduire leur vulnérabilité et d'améliorer leur résilience. Sur une période de 25 ans, le conflit dans le Haut-Karabakh a produit environ un million de réfugiés et de déplacés internes en Azerbaïdjan, auxquels la Société nationale est venue en aide en organisant des cours de langue pour faciliter l'intégration, l'accès à l'éducation et la recherche d'emplois temporaires. La Société nationale a établi un réseau de centres d'information sur la

migration, mené des activités de sensibilisation auprès des autorités et tenu des ateliers de formation aux premiers secours et aux soins de santé. Une assistance accrue pourrait être fournie aux migrants avec le soutien financier du Mouvement.

**La Croix-Rouge espagnole** apporte son soutien à la résolution. Elle travaille auprès des migrants depuis des décennies et se félicite du cadre proposé, qui couvre clairement et en détail les activités que les Sociétés nationales pourraient mener. L'appel à l'action encouragera le monde à porter un regard différent sur la migration. Les mouvements migratoires font partie de l'histoire du monde et constituent un défi auquel les Sociétés nationales ont toujours fait face. Il est essentiel que le Mouvement intensifie et améliore ses interventions, en s'appuyant sur la collaboration entre les Sociétés nationales des pays d'origine, de transit et de destination. Les migrants doivent être intégrés à toutes les activités et à tous les services des Sociétés nationales, et doivent avoir la possibilité de devenir eux-mêmes des volontaires.

**La Croix-Rouge britannique** est fière de sa modeste contribution aux efforts déployés par le Mouvement pour protéger les migrants et leur venir en aide. Étant donné la mission humanitaire du Mouvement et le réseau sans équivalent dont il dispose, tout doit être fait pour alléger les souffrances des migrants le long des routes de migration, comme le précise l'appel à l'action. Les Sociétés nationales se tiennent prêtes à fournir un soutien en leur qualité d'auxiliaires des pouvoirs publics sur le terrain, et à mener des activités de diplomatie humanitaire. L'appel à l'action évoque les bénéfices que la migration entraîne pour les États et les communautés hôtes et les défis qu'elle pose. En appelant l'attention des États et des parties prenantes concernées sur l'appel à l'action, toutes les composantes du Mouvement doivent être attentives à la distinction entre les migrants, les déplacés internes, les demandeurs d'asile et les réfugiés, ces derniers étant des personnes qui ont été déplacées de force et qui ont droit à une protection juridique spécifique en vertu du droit international relatif aux réfugiés. Tous ceux et celles qui le peuvent, doivent contribuer à la définition d'orientations détaillées sur les moyens de mettre en œuvre au mieux l'appel à l'action, notamment par les Sociétés nationales disposant de ressources limitées. De même, des indicateurs réalistes et réalisables doivent être définis pour mesurer les progrès accomplis dans les efforts déployés pour alléger les souffrances des migrants vulnérables.

**La Croix-Rouge suédoise**, parlant aussi au nom des Sociétés nationales du Danemark, de Finlande, d'Islande et de Norvège, salue vivement l'appel à l'action du Mouvement, qui est opportun compte tenu des défis persistants que pose la fourniture d'une protection et d'une assistance aux migrants et aux réfugiés. Néanmoins, il est capital que l'appel à l'action à l'adresse des États, auxquels il incombe au premier chef de porter assistance aux réfugiés, aux demandeurs d'asile et aux migrants, soit largement diffusé à travers les efforts de sensibilisation et l'action des Sociétés nationales. Les politiques gouvernementales à l'égard des réfugiés connaissent actuellement une évolution préoccupante, qui est lourde de conséquences pour les demandeurs d'asiles et autres migrants en situation de vulnérabilité, et porte atteinte au respect des conventions internationales relatives aux réfugiés et des principales normes du droit international des droits de l'homme. Il est particulièrement important que les efforts de sensibilisation portent sur trois axes : s'exprimer contre les mesures de gestion et de contrôle des migrations telles que la détention des demandeurs d'asile et insister sur l'accès aux migrants et aux réfugiés placés en détention ; s'exprimer sur

la séparation prolongée des familles touchées par les conflits armés et le déplacement, car le regroupement familial, qui est une activité humanitaire essentielle, est politisé, restreint et refusé dans de nombreux contextes ; le durcissement des politiques gouvernementales d'immigration et des régimes juridiques témoigne de la montée de la xénophobie et des craintes des populations quant aux conséquences d'une migration non contrôlée. Par leurs efforts de sensibilisation et leur action, la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge doivent proposer une alternative au discours politique qui, de plus en plus, remet en cause les raisons et les motivations des réfugiés et des migrants, conduit à l'intolérance et à l'exclusion sociale, et incite les gouvernements à se dérober aux responsabilités qui leur incombent en vertu des conventions internationales relatives aux réfugiés juridiquement contraignantes.

**La Croix-Rouge des Fidji**, parlant au nom de 14 Sociétés nationales de la région du Pacifique, dit que la migration est un phénomène mondial de plus en plus complexe. La migration a été, pendant des milliers d'années, un élément important de la vie de milliers d'habitants de la région. Toutefois, les mouvements soudains de populations ont des conséquences diverses, qui touchent notamment à la protection juridique et humanitaire, à la mobilisation et à la cohésion des communautés, ainsi qu'à l'économie, à la sécurité et à l'environnement. Les Sociétés nationales de la région du Pacifique sont déterminées à trouver des solutions innovatrices et inclusives aux déplacements liés aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles, en prenant en compte l'emploi saisonnier, l'éducation, la migration circulaire, la réinstallation et l'immigration permanente. De nombreux migrants prospèrent dans leurs nouvelles communautés, mais certains connaissent des situations de vulnérabilité liées à des contextes transfrontaliers, telles la détention ou l'exposition à l'exploitation et à la traite. L'accès limité aux services de soutien et l'isolement, la séparation familiale ou un traumatisme peuvent exacerber des vulnérabilités nouvelles ou existantes. Les Sociétés nationales du Pacifique reconnaissent qu'il est important, pour des raisons humanitaires, de travailler avec et pour les migrants vulnérables, quel que soit leur statut juridique, et en partenariat avec les gouvernements. Un réseau Asie-Pacifique des migrations a été créé pour faciliter cette action. Des efforts sont consacrés également au renforcement de la résilience des communautés ainsi qu'à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à leurs effets, de sorte que les communautés du Pacifique puissent rester chez elles aussi longtemps que possible. La Croix-Rouge des Fidji appelle le Mouvement à favoriser le renforcement des capacités afin que les Sociétés nationales puissent poursuivre leur action dans ces domaines.

**La Croix-Rouge de Côte d'Ivoire** rappelle que, chaque jour, des centaines d'Africains périssent en mer et sur les routes vers l'Europe. Les Sociétés nationales africaines doivent, par une action commune de sensibilisation, nouer le dialogue avec les populations et promouvoir un développement durable afin de les encourager à rester sur place. La Croix-Rouge de Côte d'Ivoire souscrit à l'appel à l'action et réaffirme la nécessité d'une coordination accrue au sein du Mouvement.

**La Croix-Rouge chypriote** déclare que la réponse aux besoins des migrants vulnérables est un sujet de vive préoccupation. Les enfants migrants sont les plus vulnérables d'entre les migrants : selon le HCR, un enfant sur 200 dans le monde est réfugié et un migrant sur huit est un enfant ; les enfants constituent plus de la moitié de la population réfugiée du monde. Les lois, les politiques et les pratiques existantes ne protègent pas les droits des enfants



migrants, voire y portent directement atteinte. Si certains enfants migrants bénéficient d'une protection, en revanche les droits des enfants sans papiers, en particulier ceux qui sont accompagnés par leurs parents ou des aidants, ne sont généralement pas protégés, ce qui entraîne des violations quotidiennes des droits de l'homme. La Croix-Rouge chypriote mène un certain nombre de programmes en faveur des migrants, dont les enfants migrants, tels que des programmes de soutien psychosocial et d'aide humanitaire en nature, d'activités récréatives, d'exercice physique et de formation à l'informatique. Ces programmes ne pourraient pas être réalisés sans le soutien financier des Sociétés nationales sœurs et le partage des connaissances. Il faudrait appeler instamment les États à consacrer une attention particulière aux moyens de garantir la vie, la santé, la sécurité et la dignité des enfants migrants, conformément au droit international, notamment le droit à la non-discrimination, le droit à la vie et le droit à la participation, et de faire en sorte que l'intérêt supérieur de l'enfant soit une considération primordiale dans toutes les décisions.

**La Croix-Rouge philippine** apporte son plein soutien à l'appel du Mouvement à l'action concernant les besoins humanitaires des migrants vulnérables et appelle l'attention sur le sort des travailleurs migrants, en particulier des travailleuses domestiques migrantes, qui sont parmi les plus vulnérables. La Croix-Rouge philippine a été l'hôte d'un forum sur les travailleurs migrants, qu'elle continue de protéger par le moyen de la diplomatie humanitaire. Elle espère que les travailleurs migrants ne seront pas oubliés.

**La Croix-Rouge colombienne** apporte son plein soutien à la résolution. Il est essentiel de protéger les migrants et de leur fournir une assistance humanitaire. Un soutien et des activités continues d'inclusion devraient être assurés systématiquement et ne pas être limités aux situations d'urgence. Le Mouvement doit se doter d'un programme global sur la migration qui rassemble les expériences des Sociétés nationales, et des outils devraient être fournis aux Sociétés nationales afin qu'elles puissent mettre en place des services pour les migrants. Le Mouvement pourrait travailler en coopération avec les organisations non gouvernementales et les gouvernements pour apporter une aide aux migrants qui en ont le plus besoin. La Société nationale a passé un accord avec le ministère des Affaires étrangères en vue de fournir une assistance aux migrants qui regagnent la Colombie en raison de crises à l'étranger. Des activités supplémentaires, telles que la formation des autorités chargées des contrôles aux frontières au soutien psychosocial, pourraient être envisagées.

**Le Croissant-Rouge jordanien** souligne que le monde fait face à une situation à la fois grave et complexe en ce qui concerne les flux migratoires et que des stratégies durables doivent être définies pour que le Mouvement puisse relever les défis qui se poseront dans le long terme. Ces stratégies, quelles qu'elles soient, doivent pouvoir être mises en œuvre dans les pays de premier accueil. La migration peut être à la fois cause de conflit et source de diversité, et les stratégies doivent couvrir des aspects tels que l'intégration sociale et la satisfaction des besoins essentiels des migrants. Ayant travaillé avec des enfants syriens, qui sont du nombre des centaines de milliers d'enfants déplacés au Moyen-Orient, le Croissant-Rouge jordanien estime qu'il serait utile que le Mouvement publie des lignes directrices relatives à leur prise en charge et en particulier à leurs besoins en matière linguistique, sociale et humanitaire dans leurs pays de destination et en prévision d'un possible retour dans leur pays d'origine.

**La Croix-Rouge française** se félicite de la qualité de la feuille de route, un document qui définit en des termes précis un sujet d'une grande importance. Le rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics de leur pays a été souligné par des Assemblées générales, des Conseils des Délégués et des Conférences internationales successifs, mais certains États ont des réticences quant à ce statut et l'interprètent en fonction de leurs propres intérêts. Plus que jamais, dans le cadre des activités liées aux migrants, le statut d'auxiliaire doit être reconnu et mis en œuvre. Le Secrétariat d'une Fédération internationale forte et efficace et le CICR doivent soutenir les Sociétés nationales dans leurs relations avec les gouvernements et les efforts qu'elles déploient pour promouvoir le respect des conventions internationales et négocier de nouvelles lois en faveur des plus vulnérables. Le statut d'auxiliaire est fondé avant tout sur le dialogue et l'action visant à faciliter l'accès des plus vulnérables à la sécurité ; il est fondé aussi sur les volontaires qui, quotidiennement, remplissent la mission humanitaire des États à l'égard des populations migrantes présentes sur leur territoire. Le statut d'auxiliaire comprend le respect des principes et des valeurs du Mouvement et ne doit pas être politisé à travers, par exemple, la diffusion d'informations du gouvernement visant à influencer les migrants. En agissant de concert et en s'exprimant d'une seule voix, les composantes du Mouvement auraient la force de protéger les migrants, de parler avec conviction aux gouvernements et de se faire entendre par la communauté internationale.

**La Croix-Rouge dominicaine** salue et fait sien l'appel à l'action ; elle invite toutes les Sociétés nationales à le mettre en œuvre sans attendre le long des routes de migration, dans les pays d'origine, de transit et de destination. Il faut tirer parti des connaissances collectives du Mouvement et du statut d'auxiliaire des Sociétés nationales dans leurs pays respectifs pour exercer une influence sur les décideurs aux niveaux local et national. Surtout, les Sociétés nationales doivent s'exprimer au nom des personnes vulnérables et des communautés migrantes avec lesquelles elles travaillent. La Croix-Rouge dominicaine rend hommage à la Croix-Rouge haïtienne avec laquelle elle a signé un accord de coopération il y a plus de 15 ans ; les deux Sociétés nationales ont uni leurs capacités en faveur des plus vulnérables.

**La Croix-Rouge du Kenya** salue l'appel à l'action concernant les besoins des migrants vulnérables, car le Kenya a été pendant des années un pays d'origine, de transit et de destination des migrants. Plus récemment, le feu des projecteurs a été braqué sur la migration vers l'Europe et elle rend hommage aux Sociétés nationales d'Europe pour le rôle essentiel qu'elles jouent en répondant aux besoins matériels des migrants ; rare est le flash d'information sur la migration dans lequel n'apparaissent pas les emblèmes de la croix rouge et du croissant rouge. Une grande attention a été portée à la migration des pays en développement vers l'Europe et l'Australie, mais il ne faut pas oublier que la majorité des migrants africains partent pour d'autres pays d'Afrique, car ils n'ont ni les ressources financières nécessaires pour atteindre des continents lointains, ni les connaissances et les compétences requises pour réussir dans des économies riches. Un débat académique est mené sur les causes de la migration, mais il est clair que celle-ci est favorisée par une combinaison de facteurs incitatifs, comme la prospérité économique, et de facteurs contraignants, comme une situation de conflit. Le Mouvement doit continuer à fournir des services essentiels aux migrants dans les pays de transit et de destination, et investir davantage dans les pays d'origine afin d'accroître la

résilience des communautés, de renforcer leurs capacités et d'élargir les options en matière de moyens de subsistance.

**La Croix-Rouge de la Guinée-Bissau** indique que la Guinée-Bissau est le pays d'origine de nombreux migrants qui cherchent à atteindre l'Europe via la Libye ou d'autres pays d'Afrique. La Société nationale remplit son rôle d'auxiliaire des pouvoirs publics et s'attache, dans le cadre des ressources dont elle dispose et en partenariat avec la Fédération internationale et le CICR, à fournir des services aux migrants, notamment en menant des activités de sensibilisation et de rétablissement des liens familiaux. La solution à la migration doit être définie au niveau mondial et non au sein du Mouvement uniquement : la Société nationale a participé aux consultations avec le gouvernement, d'autres organisations internationales et la société civile. La Croix-Rouge de Guinée-Bissau apporte son soutien au projet de résolution.

### **La résolution CD/17/3 est adoptée.**

## **8. Vers l'élimination des armes nucléaires** (document CD/17/8 et résolution CD/17/R4)

**M. Konoé** (Société de la Croix-Rouge du Japon), président sortant de la Fédération internationale, présentant la résolution, rappelle que la Société de la Croix-Rouge du Japon a été l'hôte, en avril 2017 à Nagasaki, d'une conférence de haut niveau sur les armes nucléaires, à laquelle ont participé des dirigeants et des experts de 35 Sociétés nationales, ainsi que la Fédération internationale et le CICR. La conférence a débouché sur le Plan d'action de Nagasaki. La nouvelle résolution vise à orienter les efforts et à favoriser une plus grande mobilisation de toutes les Sociétés nationales pour progresser vers la réalisation de l'objectif universel d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le Plan d'action du Mouvement engage les dirigeants du Mouvement à s'attacher, dans la mesure du possible, à renforcer leur dialogue avec les autorités, les milieux universitaires et les partenaires de la société civile, telle la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires (ICAN), qui a été récemment lauréate du prix Nobel de la paix. La résolution est aussi un appel à l'action pour les générations futures, car il est important de veiller à ce qu'elles prennent pleinement conscience des conséquences potentiellement catastrophiques des armes nucléaires pour l'humanité. Il est donc crucial que les jeunes puissent rencontrer des survivants de la bombe atomique. Les Japonais connaissent mieux que quiconque les conséquences sur le plan humanitaire de l'emploi des armes nucléaires et peinent à comprendre pourquoi un abîme sépare l'humanité de la politique. La résolution appelle les États dotés d'armes nucléaires et les États qui leur sont alliés à honorer leurs obligations existantes en faveur du désarmement nucléaire et à prendre des mesures, comme ils se sont engagés à le faire, pour réduire le risque que des armes nucléaires soient utilisées. Comme le souligne l'Appel de Nagasaki, instaurer un monde exempt d'armes nucléaires est à la fois un devoir et un impératif. Du courage et une action concertée sont nécessaires pour protéger les valeurs humanitaires. L'heure est venue de donner la priorité à l'humanité en éliminant totalement les armes nucléaires. La Société de la Croix-Rouge du Japon espère qu'un soutien unanime sera apporté à la résolution proposée.

**Mme Durham** (directrice du droit international et des politiques humanitaires, CICR) dit que la Fédération internationale, le CICR et 107 Sociétés nationales sont les coauteurs de la résolution intitulée « Vers l'élimination des armes nucléaires : plan d'action 2018-2021 ». La

résolution illustre tout le chemin parcouru par le Mouvement depuis que le Conseil des Délégués de 2011 a lancé un appel historique aux États, leur demandant de veiller à ce que les armes nucléaires ne soient plus jamais utilisées et de poursuivre les négociations en vue de l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires et de leur élimination totale sur la base des obligations internationales existantes. La légitimité du Mouvement est solidement enracinée dans le témoignage direct qu'il a porté des effets terrifiants des bombardements de 1945 et dans son incapacité à mener une action humanitaire adéquate si des armes nucléaires étaient de nouveau utilisées. Les efforts collectifs que le Mouvement déploie depuis 2011 ont apporté une contribution déterminante au discours international sur les armes nucléaires et ont favorisé une mobilisation sans précédent des États, qui a abouti, le 7 juillet 2017, à l'adoption historique du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. La résolution salue le nouveau traité qui interdit explicitement et totalement les armes nucléaires sur la base de leurs effets catastrophiques sur le plan humanitaire, du droit international humanitaire, des principes de l'humanité et des exigences de la conscience publique. Le traité marque une première étape essentielle vers l'élimination complète des armes nucléaires. Le Plan d'action 2018-2021 du Mouvement pour la non-utilisation, l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires, annexé à la résolution, engage chaque composante du Mouvement à poursuivre et à intensifier ses efforts. Le Mouvement est déterminé à sensibiliser aux conséquences humanitaires de l'utilisation d'armes nucléaires et au risque accru qu'elles soient utilisées, et à promouvoir d'autres traités poursuivant les mêmes objectifs, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Les dirigeants des Sociétés nationales sont particulièrement bien placés pour influencer les gouvernements, les législateurs et la société en général et les encourager à prendre des mesures en vue de débarrasser le monde des armes nucléaires. Elle remercie les nombreuses Sociétés nationales qui ont œuvré sans relâche à la réalisation de cet objectif ; le CICR continuera à les soutenir dans ces efforts.

**La Croix-Rouge britannique** souscrit sans réserve à l'objectif de travailler à l'élimination des armes nucléaires. Les conséquences humanitaires potentielles de l'emploi de telles armes restent l'une des grandes considérations du débat mondial sur cette question capitale. La Croix-Rouge britannique comprend le désir de promouvoir le nouveau traité, mais il est important de promouvoir le désarmement et la non-prolifération nucléaires plus généralement, en encourageant l'adhésion aux forums multilatéraux qui existent de longue date. Dans un environnement de plus en plus polarisé, une approche équilibrée garantirait que le Mouvement est perçu comme une voix crédible et neutre sur cette question. Le Plan d'action donne clairement la priorité à la promotion du nouveau traité et contient des clauses prévoyant que les Sociétés nationales peuvent, en décidant des actions à engager, prendre en compte leurs contextes sociétaux et politiques spécifiques. La Croix-Rouge britannique utilisera cette possibilité et poursuivra son dialogue direct et privé avec ses autorités nationales, conformément à son rôle d'auxiliaire dans le domaine humanitaire.

**La Croix-Rouge chypriote** dit que la réponse à la menace que posent les armes nucléaires est au cœur même de la mission de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. La Société nationale apporte son plein soutien à la nouvelle résolution et au Plan d'action. Seuls quelques pays sont dotés d'armes nucléaires, mais les conséquences humanitaires épouvantables de l'utilisation éventuelle de ces armes préoccupent le monde entier. Du fait de sa taille et de sa situation géographique, Chypre subirait des dommages immenses si de telles armes étaient

utilisées et il est effrayant de savoir qu'une seule arme nucléaire pourrait détruire le pays tout entier. La Croix-Rouge chypriote espère que la résolution et le Plan d'action seront adoptés à l'unanimité, en reconnaissance de l'importance de leur contenu et de la détermination de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à faire du monde un lieu beaucoup plus sûr.

**La Croix-Rouge néerlandaise** estime que l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en 2017 a été un moment d'espoir, car ce traité incarne une alternative puissante et indispensable à la menace de destruction massive. Il est fondé sur les principes du droit international humanitaire et répond aux vives préoccupations que le Mouvement nourrit quant aux conséquences humanitaires catastrophiques qu'entraînerait toute utilisation d'armes nucléaires. La nouvelle résolution vise à tirer parti du traité et de l'action importante que le Mouvement mène contre les armes nucléaires. Elle demande instamment aux États d'adhérer au nouveau traité et de mettre en application d'autres traités de désarmement nucléaire. Le Mouvement a une voix humanitaire claire et influente, qu'il doit faire entendre pour remplir sa mission humanitaire. Au nom des victimes japonaises des bombes atomiques et pour le bien des générations futures, la Croix-Rouge néerlandaise engage instamment toutes les Sociétés nationales à parrainer la résolution.

**La Croix-Rouge des Palaos**, parlant au nom de 14 Sociétés nationales de la région du Pacifique, déclare que l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en juillet 2017 a constitué une étape historique. Les nations du Pacifique ont une expérience directe des effets dévastateurs des armes nucléaires sur la santé : les puissances occidentales ont effectué plus de 350 essais nucléaires dans la région, laissant un horrible héritage aux communautés directement exposées à l'onde choc des explosions ou qui ont grandi dans un environnement rendu toxique. Les dirigeants des communautés du Pacifique ont condamné la réalisation d'essais nucléaires dans la région et appuyé l'obligation de remédier aux impacts persistants de ces essais, ainsi que d'assurer la gestion et l'élimination des déchets nucléaires dans les Îles Marshall. Des milliers de personnes ont souffert de leucémie, de cancer de la thyroïde et d'affections débilitantes, telles que des maladies du sang et de la peau. La Polynésie française affiche le taux d'incidence de la leucémie myéloïde aiguë le plus élevé au monde. Les Sociétés nationales du Pacifique souscrivent à la résolution, qui est un levier que la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge peuvent utiliser pour attirer l'attention sur la question critique de l'élimination des armes nucléaires. La Croix-Rouge des Palaos appelle les États à s'abstenir de recourir à l'emploi ou à la menace des essais nucléaires dans toutes les situations où des communautés civiles sont exposées aux risques.

**La Croix-Rouge colombienne** considère qu'il pourrait être utile de conduire, avec le CICR, une étude technique sur les moyens de faire mieux connaître le traité et sur l'élimination des armes nucléaires. La question a été inscrite dans le plan d'action 2017-2021 de la Société nationale.

**La Croix-Rouge malienne** déclare qu'il est opportun d'œuvrer à l'élimination des armes nucléaires à une époque où le monde vit des conflits armés persistants et où certains groupes armés disposent d'équipements équivalents ou supérieurs à ceux des armées régulières. Le Mali est attaqué par des groupes armés depuis 2012 et il n'est pas inconcevable que ces groupes puissent obtenir des armes nucléaires. Aucune organisation n'a la capacité de

répondre aux besoins à long terme des victimes d'une attaque nucléaire. La nouvelle résolution et le Plan d'action doivent donc être adoptés sans tarder.

**La Croix-Rouge de Norvège** rappelle qu'elle avait présenté au Conseil des Délégués de 2009 une résolution sur les armes, qui saluait l'importance accrue que les États accordaient au désarmement nucléaire. En 2011, le Conseil des Délégués avait appelé les États à engager des négociations sur la question. En 2017, 122 États avaient adopté le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui établit l'interdiction des armes nucléaires dans le droit international humanitaire. Les efforts que le Mouvement déploie depuis 2011 en vue de l'élimination des armes nucléaires sont un exemple d'action cohérente et concertée et les résultats obtenus en seulement huit ans démontrent que le monde peut changer. Sur les questions de politique humanitaire liée aux armes, la Croix-Rouge de Norvège travaille habituellement aux côtés du gouvernement à la mobilisation d'un soutien, mais elle n'a pas encore réussi à le faire dans le cas des armes nucléaires, car la sécurité nationale l'emporte sur la sécurité humaine. La Croix-Rouge de Norvège félicite toutes les Sociétés nationales qui sont parvenues à mobiliser le gouvernement de leur pays.

**La Croix-Rouge portugaise**, parlant au nom des Sociétés nationales lusophones (Angola, Cabo Verde, Guinée-Bissau, Mozambique, Portugal, Sao Tomé-et-Principe et Timor-Leste), salue et appuie le projet de résolution. Elle souligne l'importance de la diplomatie humanitaire dans la sensibilisation aux conséquences humanitaires intolérables de la menace d'un recours aux armes nucléaires. Comme l'énonce la résolution, face au risque toujours croissant qu'une arme nucléaire soit utilisée, le Mouvement a l'occasion d'utiliser sa position pour promouvoir la pleine adhésion des États au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et à d'autres instruments internationaux. La Société nationale appuie en outre la participation des volontaires Jeunesse et des programmes Jeunesse aux activités de sensibilisation visant la non-utilisation et l'interdiction des armes nucléaires, à laquelle appelle le Plan d'action, dans l'espoir que les jeunes continueront à influencer les générations futures. La Croix-Rouge portugaise demande aux Sociétés nationales de travailler avec le Groupe d'appui du Mouvement et à contribuer à la mise en œuvre de la résolution.

**La Croix-Rouge de Belgique** apporte son plein soutien à la résolution. En ce qui concerne le Plan d'action, des mesures doivent être prises pour parvenir à l'élimination des armes nucléaires et, en particulier, les États doivent ratifier et appliquer le nouveau traité. Les Sociétés nationales ont pour rôle de promouvoir la position du Mouvement dans leurs pays respectifs dans la mesure du possible, en gardant à l'esprit leurs capacités et leurs contextes spécifiques. Le Plan d'action engage les Sociétés nationales à inviter les États dotés d'armes nucléaires à prendre des mesures, en application du Traité de non-prolifération des armes nucléaires, pour réduire le risque qu'une arme nucléaire soit utilisée. La Croix-Rouge de Belgique continuera à sensibiliser le public aux conséquences humanitaires des armes nucléaires et, conformément au Plan d'action, à soutenir les activités de diplomatie humanitaire du Mouvement auprès des gouvernements sur une base régionale.

**La Croix-Rouge de Zambie** déclare que la Zambie n'exporte pas d'armes. Des représentants de la Société nationale sont allés à Hiroshima, ont assisté aux commémorations annuelles, ont rencontré des survivants de la bombe atomique et ont pris connaissance des terribles

traumatismes et des immenses dégâts que celle-ci avait provoqués. Un dicton zambien dit : « si tu veux la paix dans ton environnement, tu dois d'abord être pacifique ». La Croix-Rouge de Zambie a appelé les dirigeants du monde à comprendre qu'ils n'instaureraient pas la paix par la menace. Le monde est uni dans son désir d'éliminer les armes, sous toutes leurs formes, y compris les bombes à sous-munitions, et d'en réduire l'utilisation au minimum. La Société nationale appelle à utiliser le pouvoir de l'humanité pour gagner la lutte contre l'utilisation des armes nucléaires.

**La Croix-Rouge australienne** remercie la Croix-Rouge des Palaos d'avoir parlé avec autant d'éloquence des essais nucléaires qui continuent de causer de grandes souffrances dans la région du Pacifique, notamment dans les communautés aborigènes d'Australie. La Croix-Rouge australienne soutient résolument efforts déployés par le Mouvement en vue de l'élimination des armes nucléaires. La récente adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires donne une nouvelle impulsion à l'appel du Mouvement à éliminer les armes nucléaires. Les principes du Mouvement n'autorisent pas l'indifférence morale face aux effets terrifiants d'armes pour lesquelles il n'existe pas de réponse humanitaire adéquate. La Croix-Rouge et le Croissant-Rouge doivent faire preuve de courage dans leur poursuite d'un monde exempt d'armes nucléaires et en même temps savoir qu'ils se heurteront à des difficultés dans un environnement de plus en plus complexe. La Croix-Rouge australienne assurera un leadership fondé sur les principes et ciblé à l'appui de la résolution et du Plan d'action qui l'accompagne.

**La Croix-Rouge autrichienne** souligne que le Mouvement a inlassablement attiré l'attention sur les conséquences humanitaires catastrophiques de toute utilisation d'armes nucléaires et qu'il est de la plus haute importance de veiller à ce que toutes les armes nucléaires soient éliminées. La Croix-Rouge autrichienne a toujours soutenu l'initiative pour un monde exempt d'armes nucléaires et appuie résolument l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui est la première norme juridique de l'histoire à affirmer l'illégalité des armes nucléaires. Pour être efficace, le traité doit entrer en vigueur dès que possible et être ratifié par un très grand nombre d'États, en particulier les États dotés d'armes nucléaires et les États qui leur sont alliés ; il est essentiel que les Sociétés nationales appuient pleinement et activement les efforts déployés pour inciter les gouvernements à signer et à ratifier le traité. Le gouvernement autrichien prévoit d'accueillir la première conférence des États parties après l'entrée en vigueur du traité, éventuellement en 2019, et la Société nationale apportera sa contribution à cet événement en menant les activités habituelles d'une organisation de la société civile. La Croix-Rouge autrichienne encourage tous les participants à soutenir la résolution.

**La Croix-Rouge allemande** relève que le Mouvement appelle à l'adoption d'un instrument international juridiquement contraignant en vue de l'élimination des armes nucléaires depuis que celles-ci ont été utilisées en 1945. Le Plan d'action annexé à la résolution autorise les composantes du Mouvement à promouvoir la mise en œuvre du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires dans la mesure du possible. Le texte de la résolution prévoit une position unie du Mouvement à travers une action adaptée aux contextes spécifiques. La Croix-Rouge allemande espère que les activités entreprises aux niveaux mondial, régional et local pour promouvoir la mise en œuvre du traité seront menées en bon partenariat, en tenant compte

des mandats et des missions spécifiques des composantes. Elle croit comprendre que la stratégie mondiale de mobilisation humanitaire sera limitée aux domaines définis d'un commun accord et exposés dans la section 2 du Plan d'action (Appui et coordination sur le plan international). La Croix-Rouge allemande se tient prête à participer à la réalisation des objectifs communs du Mouvement.

**La Croix-Rouge costaricienne** se félicite de l'attention continue que le Mouvement porte à l'élimination des armes nucléaires et indique qu'elle soutient sans réserve la résolution. L'utilisation d'armes nucléaires doit être reléguée aux oubliettes de l'histoire et ne doit jamais être renouvelée. Le Costa Rica n'a pas d'armée depuis 1949 et aucun de ses citoyens de moins de 70 ans n'a connu le combat ou le service militaire. La Croix-Rouge costaricienne appelle toutes les Sociétés nationales à invoquer le pouvoir de l'humanité à l'appui de la résolution et à encourager le gouvernement de leur pays à ratifier le traité.

**La Société du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan** déclare que les conséquences humanitaires potentielles d'une attaque ou d'une explosion nucléaire seraient dévastatrices et catastrophiques. Pendant la guerre froide, il a été possible, malgré la menace nucléaire accrue, d'éviter toute attaque de grande ampleur grâce au « téléphone rouge » et aux négociations sur le terrain. Le désarmement nucléaire progresse lentement, les États s'attachant à mettre au point des systèmes de défense et à déployer des armes dans l'espace extra-atmosphérique. La Croix-Rouge et le Croissant-Rouge ne sont pas appelés à faire face aux conséquences d'une explosion d'arme nucléaire, mais le Mouvement devrait collectivement réfléchir à la réponse humanitaire qu'il pourrait apporter à une crise de ce genre. Dans ce contexte, la Société du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan rend hommage à l'action de la Société de la Croix-Rouge du Japon, dirigée par M. Konoé, qui a organisé des réunions de haut niveau sur ces questions et les mesures qui pourraient être prises pour prévenir l'utilisation d'armes nucléaires. La Société du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan apporte son plein soutien à la résolution et à la feuille de route.

**La résolution CD/17/4 est adoptée.**

**9. L'éducation et les besoins humanitaires dans ce domaine** (document CD/17/9 et résolution CD/17/R6)

**M. Stillhart** (directeur des opérations, CICR), présentant le point, indique que la résolution sur l'éducation a été élaborée en réponse à une prise de conscience croissante des besoins humanitaires que les conflits, la violence et les situations d'urgence engendrent dans le domaine de l'éducation. Dans tous les pays où le Mouvement mène une action, les populations touchées citent systématiquement l'éducation comme besoin prioritaire. Sur les quelque 462 millions d'enfants et d'adolescents de 3 à 18 ans vivant dans des pays en proie à une crise, 75 millions ont un accès insuffisant à l'éducation ; 37 millions ne sont pas scolarisés parce que l'accès à l'éducation, en tant que service public essentiel, est perturbé. C'est pourquoi le Mouvement a été instamment invité à s'engager dans ce secteur. La Croix-Rouge et le Croissant-Rouge jouissent d'un avantage comparatif important car ils sont présents sur le terrain, même dans les communautés isolées où l'éducation est souvent interrompue. L'éducation est protégée par les règles du droit international humanitaire et de nombreuses



Sociétés nationales sont déjà actives dans le domaine de l'éducation humanitaire. La résolution offre au Mouvement l'occasion de reconnaître le rôle de premier plan que joue l'éducation dans la préservation de la dignité, le développement économique, la cohésion sociale, la résilience et la paix. En outre, elle vise à répondre aux besoins en matière d'éducation dans les situations d'urgence.

**La docteure Nafu-Traoré** (directrice régionale pour l'Afrique, Fédération internationale) dit que, de plus en plus, un soutien pédagogique est nécessaire dans les situations d'urgence. Il est donc temps, pour le Mouvement, de considérer l'éducation comme une priorité humanitaire et d'unir ses forces pour échafauder une approche multidisciplinaire et durable, qui soit à la fois proportionnelle aux besoins et coordonnée. Il est important que les composantes du Mouvement agissent à titre individuel ou en coopération les unes avec les autres et avec d'autres parties prenantes déjà présentes sur le terrain, pour assurer une éducation aux personnes touchées par les conflits armés et les catastrophes, en particulier les enfants, les adolescents et les jeunes adultes. La résolution soutient les efforts que les composantes du Mouvement déploient sous diverses formes dans le domaine de l'éducation et prend appui sur les pratiques actuelles pour répondre aux besoins en matière d'éducation dans les secteurs de la réduction des risques de catastrophe, de la santé, de l'eau, de l'assainissement, de l'hygiène, des moyens de subsistance, de la migration, de l'inclusion sociale et de la promotion d'une culture de paix. Durant la crise de l'Ebola en Afrique, le Mouvement a distribué de la nourriture dans les écoles, payé des frais de scolarité et fourni du matériel, des toilettes et de l'eau pour le lavage de mains. Aux Amériques, les compétences requises pour protéger la vie et la santé sont inculquées aux jeunes par le moyen de l'enseignement professionnel ou technique en vue de réduire la violence et l'exclusion sociale. En Asie, les Sociétés nationales font connaître les principes, les valeurs et les normes humanitaires, mènent des activités de remise en état d'établissements scolaires, et aident les élèves et les enseignants à se préparer à la prévention des catastrophes. En Europe, les Sociétés nationales organisent des cours de langue et fournissent une aide à domicile. Au Moyen-Orient, des espaces accueillants pour les enfants sont aménagés dans les écoles et un soutien psychologique est fourni. Le Mouvement pourrait fournir des services complémentaires et définir son rôle et ses créneaux particuliers en vue de continuer à venir en aide aux plus vulnérables. Il est proposé que le Mouvement élabore un cadre multidisciplinaire qui permettrait aux composantes d'agir dans le court comme dans le long terme, sur la base d'observations factuelles et en partenariat avec d'autres acteurs humanitaires.

La résolution encourage toutes les composantes du Mouvement à renforcer l'action qu'elles mènent pour répondre aux besoins en matière d'éducation dans les situations d'urgence, promouvoir l'accès à l'éducation et assurer la continuité des services d'éducation ainsi que la sécurité et la protection des élèves et des enseignants. Les besoins humanitaires dans le domaine de l'éducation seront pris en compte dans les évaluations, les plans et les activités d'urgence. Il pourrait être procédé à une évaluation des moyens d'utiliser les établissements scolaires comme solutions d'hébergement en temps de crise et de proposer des solutions visant le maintien des activités éducatives. Il est prévu de travailler avec les États et d'autres acteurs en vue de déterminer comment reprendre les activités éducatives quand celles-ci ont été interrompues. La résolution encourage également le Mouvement à continuer de porter son attention sur l'éducation en toutes circonstances, à promouvoir une éducation fondée sur des

compétences et des valeurs et à élaborer les programmes connexes. Elle aidera les États et d'autres parties prenantes à mettre au point des outils pour la préparation, l'intervention et le relèvement, qui contribuent au renforcement de la résilience et de l'intégration du secteur de l'éducation. L'intervenante remercie tous ceux et celles qui ont participé à l'élaboration de la résolution, dont le contenu est un message d'espoir en un avenir meilleur pour les communautés touchées, en particulier les jeunes.

**La Croix-Rouge autrichienne** indique qu'elle s'exprime au nom des 23 Sociétés nationales qui sont membres du réseau de l'éducation humanitaire et qui ont participé à l'atelier de consultation sur l'éducation humanitaire tenu à Vienne en juillet 2017. C'est la première fois que le Mouvement élabore une résolution sur l'éducation en tant que besoin humanitaire, qui englobe l'accès sûr à l'éducation en temps de crise et de catastrophe, ainsi que l'éducation fondée sur des valeurs et des compétences pour les enfants et les jeunes adultes. Dans cette optique, le réseau recommande d'apporter quatre modifications à la résolution : 1) insérer au premier paragraphe du préambule les mots « de promouvoir les valeurs humanitaires et d'encourager l'espoir en un avenir meilleur » après les mots « la vie et la dignité humaines » ; 2) à la fin du onzième paragraphe du préambule, après les mots « établissements d'enseignement », ajouter ce qui suit : « notamment la promotion des principes et valeurs humanitaires et le développement des connaissances et compétences requises pour alléger et prévenir les souffrances humaines, protéger la vie et la santé, assurer le respect de l'être humain et renforcer la résilience afin que tous puissent vivre dans la dignité, en s'entraïdant et en prenant soin les uns des autres » ; 3) ajouter un nouveau paragraphe 4. e) au dispositif : « promouvoir et appuyer la fourniture d'une éducation fondée sur des compétences et des valeurs afin de favoriser la compréhension et l'application des Principes fondamentaux et, par là, de contribuer à instaurer une culture du respect, du dialogue et de la paix ; », et 4) ajouter au paragraphe 4. f) du dispositif les mots « principes et valeurs humanitaires » dans la parenthèse, avant les mots « ainsi que gestion des catastrophes ». Les changements proposés ont été portés à la connaissance de la Fédération internationale et du CICR, qui les ont acceptés.

**La Fédération internationale** souligne que de nombreux enfants ont vécu des traumatismes et la violence et risquent de devenir une génération perdue qui, à son tour, cédera à la vengeance et à la violence parce qu'elle n'aura pas le capital social et les connaissances que l'éducation aurait pu lui apporter. L'éducation et la diffusion des Principes fondamentaux peuvent renforcer l'estime de soi et le respect des autres ; c'est pourquoi la Fédération internationale appuie les amendements proposés par la Croix-Rouge autrichienne au nom du réseau mondial de l'éducation humanitaire. Elle propose d'ajouter au préambule un paragraphe ainsi libellé : « *notant avec satisfaction* que la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) étudie la possibilité d'inclure l'éducation dans son futur plan en tant que domaine prioritaire supplémentaire, ».

**La Croix-Rouge colombienne** appelle l'attention sur la nécessité de renforcer les capacités des individus et de créer du développement économique et social. Le Mouvement doit avoir une vision stratégique de l'éducation, qui contribue à renforcer la résilience, à consolider la paix et à favoriser le développement.

**La Croix-Rouge irlandaise** demande que les prisonniers soient mentionnés dans la liste des personnes qui ont des besoins particuliers, au nouveau paragraphe 4. g). Dans la partie introductive du paragraphe 4, une distinction devrait être faite entre l'éducation en tant qu'outil de développement et l'éducation en tant qu'outil d'endoctrinement.

**Le Croissant-Rouge palestinien** demande qu'un paragraphe reconnaissant le rôle des volontaires dans les activités éducatives soit ajouté au préambule de la résolution. Au deuxième paragraphe du préambule, référence pourrait être faite à l'éducation en tant que service public essentiel non seulement dans les situations d'urgence, mais aussi dans les situations d'occupation.

**Le président** invite les délégués qui ont proposé des amendements à les présenter par écrit afin qu'ils soient incorporés dans la version finale de la résolution. Le débat sur la résolution sera poursuivi en séance plénière le lendemain.

**La séance est levée à 14 heures.**

*Samedi 11 novembre 2017*

*14 heures*

### **III. Rapports de suivi et rapports intérimaires en plénière**

#### **16. Mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur les arrangements opérationnels datés du 28 novembre 2005 entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël (document CD/17/16 et résolution CD/17/R5)**

**M. Tickner** (moniteur indépendant) tient à faire état du respect et de l'admiration qu'il voue à l'action humanitaire du Croissant-Rouge palestinien et du Magen David Adom d'Israël. Il tient à remercier tout particulièrement la direction des deux Sociétés nationales pour la courtoisie qu'elles lui ont témoignée et le soutien qu'elles lui ont apporté dans ses fonctions de moniteur indépendant.

La mise en œuvre des dispositions du Protocole d'accord relatives au champ d'action géographique, qui n'a pas encore été réalisée, a été la priorité absolue des activités qu'il a menées au cours des 18 mois précédents et constitue celle du rapport contenu dans le document CD/17/16. Il pense qu'un tournant décisif a peut-être été atteint dans une longue histoire marquée par l'incapacité à mettre en œuvre les engagements pris en 2005. Le gouvernement d'Israël a été expressément appelé à apporter son soutien à la mise en œuvre du Protocole d'accord par une résolution adoptée par consensus à la Conférence internationale en 2015. À la suite de l'adoption de cette résolution, le Magen David Adom a entrepris des démarches directes auprès du gouvernement. En tant que moniteur indépendant, l'intervenant a été informé par le gouvernement d'Israël que les « ambulances municipales », c'est-à-dire celles qui circulent dans les colonies israéliennes de Cisjordanie, « arboreraient en permanence un logo différent et clairement différenciable du logo officiel du Magen David Adom ». Le gouvernement s'est en outre engagé à respecter un calendrier pour donner suite à la décision ferme qui avait été adoptée. Une copie de la lettre du gouvernement d'Israël est annexée au rapport. Cette lettre est tout particulièrement la bienvenue.

En sa qualité de moniteur indépendant, il a souligné qu'il était essentiel que le processus aboutisse bien avant la prochaine Conférence internationale afin qu'une vérification indépendante puisse attester la concrétisation des changements promis. Il a la certitude que le gouvernement d'Israël est pleinement conscient de l'importance vitale de ce calendrier. En outre, il a officiellement demandé à être consulté sur le logo qui sera adopté, afin de vérifier qu'il est suffisamment différent de celui du Magen David Adom, comme le gouvernement d'Israël a promis qu'il le serait. Compte tenu du processus interministériel de haut niveau qui a été mené, de l'importance que le gouvernement d'Israël accorde à la pleine mise en œuvre du Protocole d'accord, des efforts du Magen David Adom et du consensus que tous les États ont atteint à la Conférence internationale de 2015 quant à la nécessité de régler les problèmes, il garde bon espoir que la mise en œuvre pourra être réalisée bien avant la prochaine Conférence internationale. Il y a deux ans, on avait eu le sentiment que le Mouvement avait décidé de donner une dernière chance aux parties responsables de la mise en œuvre. Il avait

clairement indiqué dans son rapport que le Mouvement serait peu disposé à accepter de nouveaux retards dans la mise en œuvre et que le Magen David Adom devait sans retard cesser toute activité dans le territoire considéré comme étant situé dans la zone géographique du Croissant-Rouge palestinien et ne pas étendre ses activités.

En ce qui concerne la mise en œuvre de l'Accord sur des arrangements opérationnels, il est clair que le territoire occupé par Israël en 1967 l'est toujours. Une administration civile et militaire israélienne est en place et les restrictions d'accès imposent aux Palestiniens d'obtenir des permis pour entrer dans Jérusalem ou se déplacer entre Gaza, Jérusalem et la Cisjordanie. Il a signalé que le Croissant-Rouge palestinien estimait qu'il faudrait encourager le Magen David Adom à intervenir plus énergiquement auprès du gouvernement d'Israël au sujet des importants problèmes d'accès que connaît le Croissant-Rouge. Il croit comprendre que le Magen David Adom est disposé à apporter une aide, ce dont il le remercie et se félicite. Malgré des améliorations notables, les deux Sociétés nationales n'ont pas atteint le niveau de coopération exigé par les engagements qu'elles avaient pris l'une à l'égard de l'autre dans l'Accord sur les arrangements opérationnels. Par souci de justice à l'égard du Magen David Adom, il convient de préciser que la coopération n'a pas progressé parce que le Croissant-Rouge palestinien considère que les dispositions relatives au champ d'action géographique doivent d'abord être mises en œuvre. Dans son rapport, il exhorte expressément les deux Sociétés nationales à renforcer activement leur coopération. Il est profondément convaincu que la confiance entre les deux parties doit être renforcée, ce qui faciliterait l'action humanitaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans la région. Il est important de noter que davantage de bonne volonté de la part des deux parties contribuerait aussi à la mise en œuvre du Protocole d'accord. L'admission simultanée des deux Sociétés nationales en 2006 témoigne de la haute intégrité du Mouvement. Il demande instamment au Mouvement et aux parties de raviver l'esprit de solidarité, qui montre le Mouvement sous son meilleur jour. Le Mouvement est lié par les Principes fondamentaux, en particulier le principe d'unité ; les Principes sont les étalons à l'aune desquels seront mesurés les efforts que les deux Sociétés nationales déploieront durant la période à venir aux fins de la pleine mise en œuvre du Protocole d'accord. Le Mouvement place ses espoirs dans les deux Sociétés nationales, auxquelles il manifeste sa solidarité.

**La docteure Kamel** (secrétaire générale de la Société du Croissant-Rouge égyptien) indique qu'elle a été chargée, en tant que présidente d'un groupe ad hoc de neuf Sociétés nationales, de rédiger une résolution à soumettre au Conseil des Délégués. Le secrétaire général de l'Organisation arabe du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge a rejoint le groupe, auquel le CICR et la Fédération internationale ont fourni un soutien. Le moniteur indépendant a présenté un exposé sur ses activités au groupe. La résolution a été élaborée dans le respect des Principes fondamentaux et en ayant à l'esprit son acceptabilité pour le Magen David Adom et le Croissant-Rouge palestinien.

**Le Croissant-Rouge palestinien** déclare que l'adoption du Protocole III et de l'emblème additionnel avait laissé penser que le Mouvement se rapprochait de plus en plus de l'universalité. Toutefois, les 12 années qui se sont écoulées depuis que le Protocole d'accord a été signé ont été marquées par une perte d'unité. Le Croissant-Rouge palestinien ne demande pas grand-chose : il demande simplement à être traité en égal. Dans un contexte

différent, il pourrait avoir qualifié la lettre du ministère des Affaires étrangères du gouvernement d'Israël d'ingérence dans l'action du Mouvement. Dans le contexte actuel, néanmoins, la Société nationale accueille cette lettre avec satisfaction et est disposée à donner une chance à la mise en œuvre du Protocole d'accord au cours des deux prochaines années. Quelques collègues ont rappelé les sentiments d'espoir et de joie qu'ils avaient éprouvés en 2006, quand le Protocole d'accord a été signé et le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom sont devenus membres du Mouvement ; le Croissant-Rouge palestinien voit dans 2019 une autre année où le Mouvement et les enfants d'Israël et de Palestine pourront espérer en la paix.

**La résolution CD/17/R5 est adoptée.**

#### **IV. Points pour discussion et décision en séance plénière (suite)**

##### **9. L'éducation et les besoins humanitaires dans ce domaine (CD/17/9 et résolution CD/17/R6) (suite)**

**Le président** invite les délégations à présenter leurs observations au sujet du projet révisé de résolution sur l'éducation, qui fait l'objet de consultations informelles depuis la veille.

**La Croix-Rouge de Norvège** indique que les parents touchés par un conflit ou une situation de catastrophe sont souvent dans l'impossibilité d'envoyer leurs enfants à l'école. Des enfants au potentiel prometteur, pleins de rêves, d'espoirs et d'aspirations sont privés de l'une des possibilités les plus importantes qui puissent être données à la génération suivante. Les communautés touchées par un conflit, une catastrophe ou une situation d'urgence perdent les ressources futures nécessaires pour reconstruire et développer leur société. L'absence d'accès à l'éducation est souvent prise en considération à travers le prisme de l'aide au développement mais, comme le souligne le document de référence, l'éducation est un besoin humanitaire. L'éducation est systématiquement interrompue dans les conflits armés et les situations de catastrophe où la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge sont souvent présents et fournissent des services aux populations touchées. Bien que l'éducation soit une préoccupation prioritaire des parents et des enfants dans les situations d'urgence, elle est rarement suffisamment financée et il est fréquent que la réponse ne soit pas à la hauteur des besoins. Le projet de résolution est opportun, car il encourage expressément le Mouvement à appuyer les efforts déployés pour assurer l'accès à l'éducation et la continuité de l'éducation de façon inclusive. Le Mouvement est bien placé pour modifier la donne en faveur des enfants, des familles et des communautés et offrir un avenir meilleur à chaque fille et chaque garçon. La Croix-Rouge de Norvège soutient sans réserve la résolution.

**La Société de la Croix-Rouge de Belize**, parlant aussi au nom de la Croix-Rouge de la Jamaïque et de la Croix-Rouge du Suriname, confirme son plein soutien à la résolution, car l'éducation est un besoin humanitaire essentiel. En toutes circonstances, les Sociétés nationales des Caraïbes continuent de venir en aide aux plus vulnérables en renforçant les capacités par le moyen de formations et d'actions participatives, en mobilisant les communautés, en créant des possibilités économiques par le biais de formations et du

développement des compétences dont les jeunes ont besoin, et en menant des activités de sensibilisation auprès des autorités et des dirigeants dans les communautés, y compris ceux des écoles, des prisons et des orphelinats. La résolution mettra en avant le mandat de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et permettra aux Sociétés nationales de recommander aux décideurs et aux autorités locales d'intégrer dans les programmes scolaires la formation aux valeurs humanitaires, aux premiers secours, aux compétences vitales et à d'autres programmes. L'action de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relève en grande partie des valeurs humanitaires : il est capital de parvenir à la résilience, de donner aux jeunes, à leurs familles et à leurs communautés les moyens d'agir, d'améliorer leurs conditions de vie et de trouver et concrétiser des possibilités de changement positif.

**La Croix-Rouge allemande** déclare que les conflits armés, les catastrophes et autres situations d'urgence ne conduisent que trop souvent à l'interruption de l'éducation et sont donc une menace pour la dignité humaine et le développement, le progrès économique, la cohésion sociale et la paix. Bien que les États soient responsables au premier chef de l'éducation, la Croix-Rouge allemande salue les efforts déployés par les composantes du Mouvement et d'autres acteurs pour traiter les questions liées à l'éducation dans le cadre de leurs mandats respectifs et en fonction des situations. La Croix-Rouge allemande remercie sincèrement tous ceux et celles qui ont participé à l'élaboration de la résolution et à la définition des mesures que le Mouvement pourrait prendre pour favoriser l'accès à l'éducation dans le respect du droit international et des Principes fondamentaux. La résolution encourage les composantes du Mouvement à évaluer et à satisfaire les besoins humanitaires dans le domaine de l'éducation et présente l'éducation humanitaire comme un élément essentiel de la promotion d'une culture de non-violence et de paix. Dans les situations d'éducation formelle et non formelle, les jeunes jouent un rôle crucial pour les Sociétés nationales, en tant que membres des communautés touchées, volontaires et dirigeants et devraient donc être au centre des programmes d'éducation humanitaire. La Croix-Rouge allemande Jeunesse a lancé récemment une campagne triennale d'éducation qui promeut les valeurs humanitaires et encourage les jeunes volontaires à jouer un rôle actif au sein de leurs communautés et à devenir des agents pour l'humanité.

**La Société du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan** indique que la résolution est pertinente, car elle reconnaît que l'éducation contribue de façon importante à préserver la dignité humaine, l'intégration sociale, le renforcement des capacités et des compétences des individus, le développement économique et la cohésion sociale, ainsi qu'à consolider la stabilité et la paix. Au vu des tendances actuelles, seulement 70% des enfants des pays à faible revenu seront en mesure d'achever un cycle complet d'études primaires d'ici à 2030. Pour inverser ces tendances, une volonté politique, des actions au niveau de l'État et des ressources supplémentaires sont indispensables. Plus que jamais auparavant, l'éducation doit cultiver les compétences, les attitudes et les comportements qui conduiront à un développement durable et global. La Croix-Rouge et le Croissant-Rouge sont tenus de contribuer à la recherche de solutions dans le domaine de l'éducation : par exemple, au début du conflit en Azerbaïdjan, la Société du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan a établi, avec l'aide de la Fédération internationale, des camps de tentes pour les enfants, auxquels des fournitures et des manuels scolaires ont été distribués afin qu'ils puissent poursuivre leur scolarité. En outre, la Société nationale a signé un protocole d'accord avec le ministère de l'Éducation azerbaïdjanais, qui lui permet de

diffuser des connaissances et des informations dans les établissements d'enseignement, y compris dans les régions situées le long de la ligne de front. Avec le soutien du CICR, elle a aussi organisé des formations et des ateliers dans les domaines du droit international humanitaire, des premiers secours et du soutien psychosocial, ainsi que des cours de langue pour aider les migrants à s'intégrer dans la société. La Société du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan apporte son plein soutien à la résolution et espère qu'elle produira des résultats concrets.

**La Société du Croissant-Rouge de la République islamique d'Iran** remercie tous ceux et celles qui ont participé à l'élaboration de la résolution. L'éducation est un besoin humanitaire essentiel pour ceux et celles qui sont le plus directement touchés par les conflits armés, les catastrophes et autres situations d'urgence, et des efforts doivent être faits pour qu'elle soit assurée et favorisée dans l'action humanitaire au quotidien. L'accès à l'éducation et une protection accrue de l'éducation contribuent à changer les mentalités, à sauver des vies et à améliorer la résilience. Toutes les composantes du Mouvement doivent soutenir l'éducation aux valeurs humanitaires. La Société du Croissant-Rouge de la République islamique d'Iran souscrit à la résolution et apportera son plein soutien à sa mise en œuvre.

**La Croix-Rouge de la Gambie** fait valoir que, pour être efficace et conserver sa pertinence, le Mouvement doit continuer à parler d'engagement et d'inclusion et donner aux jeunes volontaires la possibilité de participer à la direction des Sociétés nationales. L'éducation humanitaire pourrait servir cet objectif. En 2016, quand la Gambie s'est trouvée dans une impasse politique, plus de 162 000 personnes ont quitté le pays pour chercher refuge au Sénégal et en Guinée-Bissau ; la moitié d'entre elles étaient des femmes et des enfants. Cette situation a été lourde de conséquences en ce qui concerne l'éducation des enfants et des jeunes. La préparation, l'alerte précoce, l'action rapide et la connaissance devraient être les moteurs du renforcement de la résilience des communautés. Les Sociétés nationales n'utilisent pas toutes les mêmes méthodes dans les domaines de la formation, de l'éducation et du renforcement des capacités de leur personnel, des jeunes volontaires et des victimes de catastrophes. L'éducation humanitaire, telle qu'elle est définie dans le rapport, peut être acceptée par l'ensemble du Mouvement. Par conséquent, la Croix-Rouge de la Gambie appuie la résolution.

**La Croix-Rouge du Soudan du Sud** dit que le Soudan du Sud connaît depuis plus de 60 ans d'importants mouvements de populations, qui empêchent de nombreux jeunes enfants et adolescents de poursuivre leur scolarité jusqu'au bout. Des orientations sont nécessaires pour combler les lacunes dans l'éducation des enfants des communautés vulnérables. C'est pourquoi la Croix-Rouge du Soudan du Sud appuie l'adoption de la résolution, qui prévoit la fourniture d'une éducation humanitaire dans les situations d'urgence.

**La Croix-Rouge irlandaise** salue la résolution et souligne que l'éducation est à la fois un besoin essentiel et un droit humain, qui découle des besoins humanitaires que sont la nourriture, l'eau et le logement. L'éducation est un acteur clé du changement et une source de renforcement des capacités et de la confiance. C'est par les pairs au niveau local, et non par une intervention de l'extérieur, qu'elle est assurée le mieux : l'efficacité de l'éducation par les pairs dans les prisons d'Irlande n'est plus à démontrer. En menant des activités d'éducation,



les Sociétés nationales peuvent nouer des partenariats et échanger des savoirs. La résolution met un accent particulièrement bienvenu sur les activités de sensibilisation et le développement des personnes, la place à donner à l'éducation formelle et non formelle, les personnes handicapées ainsi que l'enseignement technique et les effets positifs sur les moyens de subsistance. La Croix-Rouge irlandaise demande que les Sociétés nationales tiennent compte des populations carcérales dans la mise en œuvre de la résolution. L'éducation au droit international humanitaire et aux premiers secours est importante, tous deux encourageant le respect de la vie.

**Le Croissant-Rouge du Qatar**, soulignant l'importance de l'éducation dans les situations de conflit armé, souscrit à la résolution et fait part de sa volonté de la mettre en œuvre. Un accord relatif à l'éducation pour tous, y compris dans les zones de conflit, est appliqué au Qatar en faveur des plus vulnérables. La Société nationale se tient prête à travailler avec ses partenaires dans le domaine international humanitaire pour assurer une éducation dans les situations de conflit et de catastrophe et promouvoir la paix et la sécurité.

**La Croix-Rouge de Côte d'Ivoire** dit que, en Côte d'Ivoire comme dans les pays d'Afrique en général, l'éducation est un moyen de mettre en relief le principe d'humanité, car elle offre des possibilités, apporte de la stabilité à tous les niveaux de la société et favorise la promotion de l'égalité de genre et de la diversité. En temps de paix, beaucoup reste à faire, mais dans les situations d'urgence, l'accès à l'éducation est encore plus difficile. C'est pourquoi la Croix-Rouge de Côte d'Ivoire appuie sans réserve la résolution et demande aux Sociétés nationales sœurs d'apporter un soutien spécial aux pays en proie à des crises.

**Le président** rappelle que le Croissant-Rouge palestinien a demandé que mention soit faite dans la résolution de l'éducation dans les situations d'occupation. Il indique que l'annexe I du document de référence, relative au cadre juridique, contient un paragraphe sur l'éducation dans les situations d'occupation. Il est donc considéré qu'une réponse adéquate a été dûment donnée à la demande du Croissant-Rouge palestinien.

**La résolution CD/17/R6 est adoptée.**

## **V. Points pour décision en séance plénière**

### **10. Santé et soins**

#### **10.1 Répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial** (document CD/17/10.1 et résolution CD/17/R7)

**Mme Wahlström** (Croix-Rouge suédoise) déclare qu'un atelier réunissant de nombreux participants a été tenu dans la matinée pour débattre de la résolution intitulée « Répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial ». Il serait utile de tirer des enseignements de l'expérience des Sociétés nationales qui s'attachent à répondre à ce type de besoins dans les situations de conflit, de catastrophe et autres crises. La question touche à bien d'autres domaines examinés au Conseil des Délégués, dont la migration, l'éducation et

le rétablissement des liens familiaux. L'atelier, qui était chargé de définir des moyens de combler les lacunes et d'éviter les chevauchements, a constaté qu'il n'y avait pas de chevauchement, mais des lacunes grandissantes en raison d'une prise de conscience, de capacités et de connaissances insuffisantes au sein du Mouvement, des gouvernements et des autorités nationales de santé. Un écart considérable existe entre les besoins et la capacité d'y répondre en fournissant un soutien psychologique et des soins de santé mentale de base au niveau local. Les Sociétés nationales sont profondément conscientes de la nécessité d'intensifier leurs activités, que ce soit au niveau des volontaires où des compétences traditionnelles existent ou par une prise en charge spécialisée et plus coûteuse, déjà proposée dans certains pays. Quand une Société nationale entreprend de fournir un traitement à la suite d'un traumatisme, elle prend un engagement sur le long terme, qui soulève des questions au sujet de la responsabilité à l'égard des individus et de la coopération avec les autorités locales. Du leadership, des efforts de sensibilisation et du courage sont nécessaires pour mener les activités vitales que sont la lutte contre la stigmatisation associée à la santé mentale et l'assistance aux personnes se relevant d'un traumatisme ou des conséquences de la torture. Trente-cinq Sociétés nationales se portent coauteurs de la résolution

**M. Daccord** indique que, de l'avis général, les besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial peuvent avoir des conséquences immenses et dramatiques et que le Mouvement a la responsabilité d'y répondre en les considérant comme des questions stratégiques essentielles. La résolution présente la voie à suivre en utilisant une approche harmonisée et il est envisagé d'aller plus loin en attirant l'attention des États sur la question à la Conférence internationale de 2019, étant donné que les autorités jouent un rôle central dans la fourniture de services au niveau local. Il appelle toutes les délégations à appuyer la résolution.

**La résolution CD/17/R7 est adoptée.**

## **10.2 Vers une approche du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge face aux épidémies et aux pandémies** (document CD/17/10.2 et résolution CD/17/R8)

**La docteure Hall** (Fédération internationale) précise qu'elle présente le point avec M. Hundt (CICR) et Mme Kumba Charles, une courageuse volontaire de la Croix-Rouge de Sierra Leone représentant tous les volontaires qui participent à la lutte contre les épidémies de maladies mortelles, comme l'Ebola. La résolution traite des mesures que le Mouvement doit prendre pour faire face à une épidémie de grande ampleur future, susceptible de se propager à de nombreuses communautés et à la planète entière en faisant fi des frontières internationales. Les flambées épidémiques récentes de maladie à virus Ebola, de fièvre jaune, de maladie à virus Zika et, plus récemment, de peste nous rappellent que des épidémies locales peuvent devenir des épidémies mondiales en l'espace de quelques semaines.

**M. Hundt** (CICR) déclare que la mobilisation accrue, les mouvements de population, l'urbanisation, les conflits armés et autres crises, ainsi que l'incidence croissante de la résistance aux antimicrobiens, augmentent les risques d'épidémies de grande ampleur, voire de pandémies.

**Mme Kumba Charles** (Croix-Rouge de Sierra Leone) rappelle que les épidémies se déclarent et s'éteignent dans les communautés, et que les individus et les communautés ont un rôle primordial à jouer dans la prévention et la détection des menaces pour la santé publique, ainsi que dans la réponse à ces menaces.

**M. Hundt** (CICR) indique qu'il est vital de disposer de systèmes de santé forts, d'infrastructures critiques et de services essentiels pour réduire les risques et enrayer rapidement les flambées épidémiques.

**Mme Kumba Charles** (Croix-Rouge de Sierra Leone) dit que le Mouvement a un rôle sans équivalent à jouer en rapprochant les communautés des systèmes de santé pour garantir une prévention et une maîtrise efficaces des épidémies.

**M. Hundt** (CICR) relève que le rôle du Mouvement est plus important encore dans les régions dépourvues de systèmes de santé coordonnés. Pour sauver des vies et réduire les risques, il est impératif d'apporter un soutien à la prévention et à la maîtrise des épidémies dans les régions où il n'y a pas d'acteurs étatiques.

**La docteure Hall** (Fédération internationale) fait valoir qu'une approche du Mouvement face aux épidémies et aux pandémies aidera les Sociétés nationales à travailler avec leurs homologues, à l'appui de la gestion des risques aux niveaux local, régional et mondial. Cette approche placera la sécurité des volontaires et du personnel au centre de toute intervention. Il est proposé de travailler sur une approche du Mouvement face aux épidémies et aux pandémies en vue de la présenter à la Conférence internationale en 2019.

**La Société canadienne de la Croix-Rouge** fait l'éloge des efforts que les communautés et les volontaires consacrent à la préparation et à l'intervention face aux épidémies et aux pandémies, qui constituent des risques incommensurables pour les communautés et la sécurité nationale et mondiale. L'immensité des souffrances humaines, auxquelles s'ajoutent les éventuels troubles sociaux et politiques engendrés par l'aggravation rapide des risques pour la santé, appelle une action. La Croix-Rouge et le Croissant-Rouge interviennent de longue date face aux urgences de santé publique en fournissant des services au niveau local et en menant des activités de préparation aux catastrophes. Il est à espérer que la résolution favorisera les efforts déployés pour systématiser et relier les différentes activités de préparation engagées par les communautés et les Sociétés nationales afin de mettre au point des interventions locales améliorées. La Société canadienne de la Croix-Rouge se félicite de son excellente collaboration avec le CICR et la Fédération internationale ; elle est déterminée à continuer à mettre à profit l'expérience du Canada dans les domaines de la santé et de la gestion des catastrophes et coopérera étroitement avec le Mouvement à la pleine mise en œuvre de la résolution en vue de renforcer la coordination et l'intervention à tous les niveaux.

**La Croix-Rouge de Sierra Leone** déclare que l'épidémie d'Ebola qui a frappé récemment la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone a été la pire à ce jour ; au total, la maladie a emporté 11 500 personnes et en a infecté 28 000. Les systèmes de santé des trois pays n'ont pas été en mesure de faire face à la situation et ont été submergés par l'épidémie, tandis que des

pratiques culturelles traditionnelles ne se sont pas avérées utiles. Toutefois, de précieux enseignements ont été tirés. Les États devraient accorder une attention accrue au secteur de la santé pour que des catastrophes soient évitées. Les Sociétés nationales, quant à elles, devraient en permanence former leur personnel à faire face aux situations d'urgence et aux épidémies et partager leurs connaissances. Les partenaires du Mouvement doivent investir dans la formation et le renforcement des capacités des membres. Le combat mené pour éradiquer les épidémies ne sera remporté que si les ressources sont mises en commun et les composantes du Mouvement travaillent en équipe. La résolution est opportune et pertinente et la Croix-Rouge de Sierra Leone appelle toutes les délégations à l'appuyer. La mauvaise gestion de fonds consacrés à la lutte contre l'Ebola, qui fait actuellement l'objet d'une enquête, ne devrait pas éclipser les immenses sacrifices que les volontaires et le personnel ont consentis.

### **La résolution CD/17/R8 est adoptée.**

#### **11. Élaboration d'une Stratégie de rétablissement des liens familiaux** (document CD/17/11 et résolution CD/17/R9)

**Le président** dit que la résolution sur l'élaboration d'une Stratégie de rétablissement des liens familiaux (RLF) a été examinée et améliorée durant les ateliers.

**M. Lara Tapia** (Croix-Rouge dominicaine), parlant au nom des 20 Sociétés nationales membres du Groupe de mise en œuvre de la Stratégie RLF, déclare que le groupe est à mi-parcours de l'élaboration d'une stratégie qui sera présentée au Conseil des Délégués en 2019. Le rapport contenu dans le document CD/17/11 détaille les principales informations que les plus de 100 Sociétés nationales consultées ont fournies et qui contribueront à améliorer et à orienter les travaux sur l'élaboration de la stratégie.

**M. Kouadio** (Croix-Rouge de Côte d'Ivoire) déclare que, durant les ateliers, les Sociétés nationales ont entendu le récit d'une famille qui a été réunie grâce au réseau de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Être séparé d'êtres chers, c'est mourir un peu, et le regroupement familial ramène la vie et la lumière. La Croix-Rouge et le Croissant-Rouge ont pour mission d'être au cœur de la vie des êtres humains, d'apporter la joie et l'espoir. Le rétablissement des liens familiaux incarne les Principes fondamentaux et constitue une part importante du travail des Sociétés nationales.

**M. Clement** (Croix-Rouge australienne), s'exprimant en sa qualité de rapporteur de l'excellent atelier qui a été tenu la veille, souligne que le besoin de services de RLF reste grand en raison de la migration et d'autres situations d'urgence. Les importantes avancées technologiques n'ont pas fait disparaître ce besoin, mais ont au contraire donné au Mouvement la possibilité d'intensifier son action. Toutefois, une bonne protection des données est essentielle pour avoir la confiance des personnes qui communiquent des informations personnelles à la Croix-Rouge et au Croissant-Rouge. Pour l'avenir, l'atelier a considéré que les progrès de la technologie devaient être combinés à une approche des personnes et aux méthodes traditionnelles de rétablissement des liens familiaux. Les partenariats seront essentiels ; il faut dynamiser les partenariats entre composantes du Mouvement et avec d'autres acteurs. Les personnes sont

au centre du rétablissement des liens familiaux et il faut écouter celles qui ont de l'expérience et dialoguer avec elles en toutes circonstances.

**M. Daccord** (CICR), s'adressant aux dirigeants des Sociétés nationales, dit que le regroupement des familles n'est pas une question technique, mais quelque chose qui a un impact sur toutes les Sociétés nationales. C'est une question à laquelle tous peuvent contribuer et qui peut être utilisée pour établir des liens avec les personnes et s'ancrer dans le XXI<sup>e</sup> siècle. En adoptant la technologie et le changement, le Mouvement peut influencer la protection des données, tout en agissant dans le domaine de la migration. Le rétablissement des liens familiaux et la résolution sont essentiels.

**Le docteur Kinik** (Société du Croissant-Rouge turc), vice-président de la Fédération internationale, souligne que le regroupement des familles qui ont été séparées par une catastrophe ou dans le contexte de la migration est un impératif humanitaire. Grâce à leurs réseaux de volontaires, la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge ont la capacité tout à fait unique de fournir des services de RLF. La Fédération internationale utilise de plus en plus le RLF dans ses propres outils et méthodes, tels les appels d'urgence, et travaille main dans la main avec le CICR en qui concerne l'intégration de spécialistes du RLF dans les équipes de coordination des évaluations sur le terrain et les équipes d'intervention en cas de catastrophe aux niveaux régional et national. La Fédération internationale a donné plus de visibilité au RLF en le mentionnant dans des déclarations, des notes de synthèse et des communications. Elle a aussi salué l'élaboration d'un nouveau cadre stratégique de RLF pour la période après 2018. La nouvelle stratégie doit être ambitieuse et exposer une vision claire du rôle du Mouvement dans le domaine du RLF. Elle devrait prendre en considération les grands enjeux actuels, telle l'évolution de la technologie numérique, et les réglementations en matière de protection des données. Le Code de conduite relatif à la protection des données pour les activités de RLF est un outil essentiel. La Fédération internationale apporte son soutien à la création d'une plateforme de haut niveau, envisagée dans le rapport. Cette plateforme jouera un rôle important en donnant des orientations et en constituant des partenariats innovateurs avec un nombre croissant de parties prenantes, dont des organisations internationales, le secteur privé et des universités. Outre le RLF dans les situations de catastrophe, la nouvelle stratégie met un accent accru sur la migration, ce dont la Fédération internationale se félicite. Pour nombre de personnes, la migration est un moyen de rejoindre des proches, mais pour d'autres elle est une cause de séparation. Certains migrants ne veulent pas que leurs proches soient informés du lieu où ils se trouvent et il est à espérer que la nouvelle stratégie donnera les orientations nécessaires pour répondre aux besoins des migrants. La Fédération internationale contribuera à l'élaboration de la nouvelle stratégie et a hâte de travailler avec ses partenaires.

**La Croix-Rouge bulgare** accueille avec satisfaction le document de référence et le projet de résolution sur le RLF. Ces dernières années, la Croix-Rouge bulgare a traité un nombre sans cesse croissant de cas de RLF, sa charge de travail dans ce domaine ayant quadruplé. La Société nationale est reconnaissante au CICR qui l'aide à faire face aux défis internes et externes. Elle continue d'être guidée par la Stratégie RLF 2008-2018, qui propose un cadre facile à appliquer et des mesures concrètes ; cette stratégie permet aux Sociétés nationales de définir la coopération, y compris en matière de gestion des catastrophes et de migration, lors de la planification et de la définition des programmes. La Croix-Rouge bulgare a appris à

conduire des évaluations des besoins, à coopérer sur les plateformes en ligne, à promouvoir le RLF dans un monde numérique et à rendre le nouveau service accessible, tout en répondant à des besoins nouveaux et pressants. L'échange d'informations sûr, dans le respect du principe de la protection des données, est essentiel. Les manuels accompagnant la stratégie sont aussi importants que les formations, l'appui méthodologique, les visites d'étude et les réunions régionales. Le nouveau document stratégique est le bienvenu, car il conduira à une vision collective, à un positionnement plus affirmé, à des statistiques communes, à l'intégration des technologies de l'information et des communications et au développement de partenariats, répondra à la dynamique contemporaine et, par conséquent, garantira des effets plus étendus.

**La Croix-Rouge française** relève que l'unité de la famille fait partie des principes d'universalité et d'humanité. Le droit de garder le contact avec ses proches et de savoir où ils se trouvent est un besoin profond que ressent tout être humain. Il est souvent plus important d'apprendre qu'un membre de sa famille va bien que de recevoir de la nourriture ou un logement. Depuis plus de 150 ans, le Mouvement défend le « droit de savoir », dont le maintien des contacts et le regroupement des familles constituent le cœur. Toutefois, les temps changent et le Mouvement doit s'adapter à des flux migratoires croissants, aux innovations technologiques, à des normes de protection des données de plus en plus strictes et aux acteurs extérieurs intéressés. Il faut établir un réseau approprié et efficace et, à titre prioritaire, renforcer toutes les institutions pour couvrir tous les besoins des personnes touchées. Une nouvelle stratégie est nécessaire pour développer les services, les améliorer et les rendre plus accessibles. En outre, les gouvernements doivent reconnaître les obligations qui leur incombent, de façon à pouvoir travailler en coordination avec les Sociétés nationales pour élucider le sort des personnes disparues et regrouper les familles. La Fédération internationale et, surtout, le CICR doivent mener des activités de sensibilisation auprès des autorités publiques en vue d'améliorer les capacités et de fournir une assistance de qualité aux personnes qui sont sans nouvelles de proches.

**La Croix-Rouge suisse** apporte son plein soutien au processus d'élaboration d'une nouvelle stratégie RLF ainsi qu'aux orientations stratégiques proposées dans le document de référence. Les Sociétés nationales, de même que le CICR par le truchement de son Agence centrale de recherches, doivent allouer les ressources humaines nécessaires : sans les efforts constants de membres du personnel qualifiés, la mise en œuvre de la stratégie et ses effets à long terme sur les personnes touchées ne seront pas garantis. Pour mettre en œuvre la stratégie avec succès, il est de la plus haute importance d'établir un plan d'exécution détaillé et de définir les responsabilités respectives au sein du Mouvement.

**La Croix-Rouge rwandaise** indique qu'elle a participé activement à l'élaboration de la nouvelle stratégie et qu'elle souscrit aux orientations stratégiques proposées par le Groupe de mise en œuvre de la Stratégie RLF. À tout le moins, chaque Société nationale devrait avoir un programme de RLF et pouvoir rejoindre un réseau mondial, qui utilise la technologie moderne, communique rapidement et protège les données personnelles. Néanmoins, les méthodes de travail traditionnelles ne doivent pas être négligées, car elles permettent aux volontaires de travailler directement avec ceux et celles qui ont besoin d'une assistance, et ainsi de nouer de précieux contacts humains. La Croix-Rouge rwandaise appuie la résolution.

**La Société de la Croix-Rouge des Îles Cook**, parlant au nom de 14 Sociétés nationales des nations insulaires du Pacifique, dit que les îles de la région sont éparpillées dans tout l'océan Pacifique, qui occupe environ un tiers de la surface de la Terre et est considérablement plus vaste que l'ensemble des terres émergées de la planète. Le transport entre les îles constitue un enjeu logistique et l'importance des lignes de communication ne peut être surestimée. Les Sociétés nationales de la région font face à des défis sans équivalent : lors d'une situation d'urgence récente, les membres d'une même famille ont été évacués vers trois îles différentes, et il a fallu déployer des moyens logistiques considérables pour les regrouper. Le RLF est un service de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui apporte un réconfort particulier aux familles. Les Sociétés nationales des îles du Pacifique sont déterminées à œuvrer à la durabilité et au renforcement d'un réseau de rétablissement des liens familiaux, et le RLF est intégré dans l'intervention en cas de catastrophe. Elles demandent que des ressources soient allouées, afin que le programme de RLF puisse être poursuivi et que ses services personnalisés soient adaptés aux besoins futurs. Elles demandent aussi qu'un système global de gestion des données soit utilisé pour mettre en place une méthodologie systémique, qui permettra de faire la preuve de l'efficacité du programme tout en renforçant les capacités des Sociétés nationales locales. Les Sociétés nationales des îles du Pacifique appuient le projet de résolution.

**La Croix-Rouge portugaise** se félicite vivement du projet de résolution. Le fait que la direction du Mouvement reconnaisse que le rétablissement des liens familiaux est au cœur de ses services humanitaires revêt une importance cruciale. Les activités de RLF sont devenues plus difficiles, plus complexes et plus éprouvantes dans de nombreux contextes à travers le monde, en particulier dans les situations de migration et de catastrophe. La protection des données et les nouvelles technologies offrent des possibilités et posent des défis à un service humanitaire comme le RLF, qui s'appuie sur un réseau. Il est encourageant de constater que le Mouvement entend mettre en place, en l'espace de deux ans, une plateforme de haut niveau sur le RLF, mais il est essentiel qu'un appui opérationnel continue d'être assuré dans tout le réseau de RLF. Les activités de RLF exigent des compétences de haut niveau et la nouvelle stratégie ne fera qu'accroître la demande. Il faut savoir que des ressources seront nécessaires dans tout le réseau. Partout dans le monde, les bénéficiaires ont foi en la détermination du Mouvement à mener des activités de RLF.

**La résolution CD/17/R9 est adoptée.**

**12. Droit international humanitaire** (documents CD/17/12.1 et CD/17/12.2, et résolution CD/17/R10)

**M. Dörmann** (chef de la Division juridique, CICR) déclare que l'objectif de la résolution est d'envoyer un message clair et durable sur l'importance du droit international humanitaire dans les conflits actuels. Il importe au plus haut point que le Conseil des Délégués exprime sa profonde préoccupation au sujet des violations persistantes du droit international humanitaire (DIH) et des souffrances intolérables qu'elles causent. En même temps, le Conseil des Délégués doit appeler toutes les parties aux conflits armés à respecter les obligations qui sont les leurs au titre du DIH. Le Mouvement joue un rôle particulier de garant du droit international humanitaire et il a été jugé important d'amender le projet de résolution de façon à prendre acte

du rôle que les Sociétés nationales peuvent jouer dans le cadre des Commissions nationales et autres instances chargées de la mise en œuvre du DIH.

L'année 2017 marque le 40<sup>e</sup> anniversaire des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève et le moment est donc opportun pour faire le bilan des importantes contributions que les Protocoles ont apportées à la protection des victimes de conflits armés internationaux et non internationaux et pour confirmer que ces instruments demeurent pertinents dans les conflits armés contemporains. La résolution touche aussi à deux processus importants qui ont été lancés par des résolutions adoptées aux XXXI<sup>e</sup> et XXXII<sup>e</sup> Conférences internationales : le processus intergouvernemental visant à renforcer le respect du DIH, et le processus visant à renforcer la protection juridique des personnes privées de liberté. Les deux sujets soulèvent des préoccupations humanitaires pressantes. En adoptant la résolution proposée, le Conseil des Délégués montrera qu'il continue à reconnaître la nécessité de répondre à ces préoccupations et exprimera son soutien aux mesures prises par le CICR pour mettre en œuvre la résolution 1 de la XXXII<sup>e</sup> Conférence internationale, et à celles prises par le CICR et la Suisse pour mettre en œuvre la résolution 2. Un certain nombre de Sociétés nationales et la Fédération internationale assurent un soutien utile et bienvenu aux travaux du Groupe de référence à composition non limitée établi par le Mouvement aux fins du processus intergouvernemental visant à renforcer le respect du DIH, dont le CICR est le facilitateur, et il est jugé opportun de faire état de ce soutien dans la résolution. Toutes les composantes du Mouvement sont invitées à participer au Groupe de référence. Il est indéniable que le droit international humanitaire coutumier continue de jouer un rôle vital dans la réglementation des conflits armés contemporains. La résolution souligne la contribution notable que l'étude du CICR sur le DIH coutumier apporte à la protection des victimes de conflits armés. Cela fait maintenant dix ans que le CICR a entamé, avec la Croix-Rouge britannique, la mise à jour de la partie de cette étude consacrée à la pratique. Les Sociétés nationales ont apporté des contributions essentielles aux travaux sur le DIH coutumier, lesquelles doivent être reconnues dans une résolution du Conseil des Délégués. Le droit est un outil puissant qui peut être utilisé pour alléger ou réduire les souffrances des victimes de conflits armés, et la résolution rappelle qu'il faut s'appliquer à renforcer le respect du droit international humanitaire et encourage à le faire.

**La Croix-Rouge britannique** rappelle que le renforcement de la protection juridique des personnes privées de liberté en relation avec un conflit armé et le renforcement du respect du droit international humanitaire sont les deux grandes questions de DIH que la XXXII<sup>e</sup> Conférence internationale a mises en exergue en 2015. Il est vital, pour l'avenir du DIH, de progresser dans ces deux domaines. Le rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires humanitaires et en ce qui concerne le droit international humanitaire est l'une des caractéristiques distinctives du Mouvement. Les Sociétés nationales peuvent jouer un rôle approprié en appuyant les processus intergouvernementaux dans leur pays et en fournissant une assistance aux Sociétés nationales sœurs. Le lien historique qui existe entre le DIH et le Mouvement contraint ce dernier à faire son possible, en s'appuyant sur ses idéaux les plus élevés, pour que le DIH demeure pertinent en tant que composante du droit international et norme concrète d'humanité sur le champ de bataille. Il faut féliciter le CICR d'avoir établi le Groupe de référence à composition non limitée, car celui-ci offre au Mouvement la possibilité d'apporter une contribution utile au processus intergouvernemental visant à renforcer le respect du DIH. L'année 2017 marque le 40<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption des Protocoles



additionnels aux Conventions de Genève et toutes les composantes peuvent œuvrer de différentes façons à l'universalisation des traités. À l'occasion du dixième anniversaire de la base de données sur le droit international humanitaire coutumier, la Croix-Rouge britannique est heureuse que la résolution fasse mention de cet important travail. Elle remercie les membres, actuels et passés, de l'équipe mixte de recherche du CICR et de la Croix-Rouge britannique à Cambridge (Royaume-Uni).

**La Fédération internationale** dit que renforcer le DIH pour protéger les victimes de la guerre et prévenir leurs souffrances est au cœur de la mission du Mouvement. Elle se félicite des efforts engagés pour réaliser cet objectif et appuie l'adoption du projet de résolution, en gardant à l'esprit la réunion qui aura lieu avec les États en décembre 2017. La Fédération internationale voudrait s'assurer que les propositions qui seront faites seront en accord avec celles qui seront présentées à la Conférence internationale, qui est la plus haute autorité délibérante du Mouvement. La Conférence internationale tire sa spécificité de la possibilité qu'elle donne aux Sociétés nationales, à la Fédération internationale et au CICR d'être sur un pied d'égalité avec les États. Toute proposition de tenir une réunion avec les États seuls doit être examinée avec prudence pour parer à la politisation d'un forum associé au Mouvement. La Conférence internationale joue de longue date un rôle important dans la promotion du respect du DIH et de la coopération entre les États et toutes les composantes du Mouvement sur un large éventail de questions intéressant le secteur humanitaire international, dont les changements climatiques, la migration et le droit relatif aux catastrophes.

**La Croix-Rouge éthiopienne** fait référence au rôle des Sociétés nationales dans la diffusion du DIH, en insistant sur la nécessité d'en tirer parti et sur la mise en œuvre du DIH. Il est nécessaire de renforcer la capacité des Sociétés nationales, en particulier celles des pays en développement, à remplir leur rôle d'auxiliaires des pouvoirs publics dans le cadre de la mise en œuvre du DIH. Les raisons pour lesquelles la première Convention de Genève a été adoptée en 1864 demeurent pertinentes : le nombre des victimes civiles des hostilités augmente, des membres du personnel de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont attaqués par des groupes armés, et les emblèmes protecteurs sont l'objet d'abus. La protection des victimes des conflits armés pose des défis en raison de l'évolution de la guerre, y compris la multiplication des guerres asymétriques et le recours, par des acteurs non étatiques, à la cyberguerre et à l'utilisation de drones, qui déstabilisent encore davantage les zones de conflit et mettent en danger le personnel de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Des violations des règles du DIH sont commises délibérément ou par manque de connaissances par les groupes armés. Nombre de Sociétés nationales des pays en développement n'ont pas les ressources humaines ou l'expertise technique nécessaires pour aider les pouvoirs publics en menant des activités liées au DIH, leurs ressources étant obérées par les interventions en cas de catastrophe ou d'urgence. La Croix-Rouge éthiopienne appelle les délégations présentes à contribuer au renforcement des capacités des Sociétés nationales dans le cadre des efforts déployés pour mettre en œuvre le DIH.

**La Croix-Rouge finlandaise**, parlant aussi au nom des Sociétés nationales d'Afghanistan, de République centrafricaine, de Colombie, du Danemark, de Finlande, d'Islande, d'Irak, du Myanmar, de Norvège, de Palestine, des Philippines, de Somalie, du Soudan du Sud, de Suède, de Syrie et du Yémen, déclare que beaucoup reste à faire pour renforcer le respect du

DIH. Par conséquent, l'appel à toutes les parties aux conflits armés à respecter les obligations qui sont les leurs au titre du DIH, qui fait l'objet du premier paragraphe du dispositif de la résolution, est particulièrement bienvenu. Souvent, la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge se heurtent au refus des parties à un conflit armé d'accorder l'accès humanitaire aux victimes, auxquelles des secours vitaux doivent être fournis. Ces dernières années, des volontaires et des membres du personnel ont été à maintes reprises les cibles d'attaques directes. Le mandat humanitaire fondamental du Mouvement a été remis en question de façon intolérable. Beaucoup reste à faire en matière de respect du droit, et il faut remercier le CICR et le gouvernement de la Suisse des efforts qu'ils déploient dans ce domaine. Toutefois, des inquiétudes ont été exprimées quant au fait que, dans un monde polarisé, quelques États utilisent toutes les occasions de porter atteinte au droit existant et il est à espérer que les États trouveront la volonté politique de renforcer ce droit à la prochaine Conférence internationale. Le Mouvement doit se rappeler les responsabilités à l'égard de toutes les victimes des conflits armés et s'employer à encourager les États à faire mieux.

**La Croix-Rouge des Tonga** déclare que, même si elle appartient à une région où règne la paix, elle est vivement préoccupée, en solidarité avec ses Sociétés nationales sœurs des régions aux prises avec un conflit armé, par les violations persistantes du DIH. Même les règles les plus élémentaires du DIH sont ignorées : des non-combattants, dont des membres du personnel médical, sont pris pour cibles, des civils sont pris en otages et torturés et des armes chimiques sont utilisées. La Croix-Rouge des Tonga appelle instamment à la pleine mise en œuvre du DIH par les États et au respect des règles par toutes les parties aux conflits armés. L'action du CICR sur le terrain et dans un contexte international, telle l'organisation récente d'une table ronde sur le DIH aux Fidji, suscite la reconnaissance. La Société nationale saisira toutes les occasions de promouvoir l'adoption, la ratification et la mise en œuvre du droit international humanitaire dans la région du Pacifique.

**La Croix-Rouge de Belgique** fait sien le projet de résolution et se félicite de la mention qui y est faite de la participation des Sociétés nationales aux Commissions nationales et autres instances chargées de la mise en œuvre du DIH, laquelle encouragera les États à coopérer plus étroitement avec les Sociétés nationales. En ce qui concerne le processus intergouvernemental visant à renforcer le respect du DIH, la Croix-Rouge de Belgique accueille avec satisfaction le Groupe de référence à composition non limitée créé à l'initiative du CICR et les débats constructifs dont il a été le cadre, en particulier ceux relatifs à l'utilisation du plein potentiel de la Conférence internationale pour renforcer le respect du DIH. Elle appuie les déclarations de la Fédération internationale relatives à la nécessité de préserver l'intégrité la Conférence internationale en tant que plus haute autorité délibérante du Mouvement dans le contexte des discussions qui auront lieu avec les États en décembre 2017. Il convient d'explorer toutes les options proposées dans la résolution 2 de la XXXII<sup>e</sup> Conférence internationale, y compris celle de créer un forum des États, dont l'utilité a été amplement démontrée par le CICR. La Croix-Rouge de Belgique continuera à diffuser le rapport du CICR sur le droit international humanitaire coutumier et à contribuer à la base de données, qui est un excellent outil de diffusion du DIH.

**La résolution CD/17/R10 est adoptée.**

**13. Renforcer l'égalité de genre et l'égalité des chances au sein des instances dirigeantes et dans l'action du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (résolution CD/17/R12)**

**Le président** appelle l'attention sur un projet de résolution qui a été ajouté à l'ordre du jour dans le respect du Règlement, qui requiert le soutien de cinq Sociétés nationales. Le projet de résolution est soutenu par les Sociétés nationales d'Australie, du Canada, d'Égypte, des Maldives, de Micronésie, de Suède, des Palaos et de Papouasie-Nouvelle-Guinée.

**La Croix-Rouge australienne** appuie le projet de résolution avec deux amendements au deuxième paragraphe du dispositif : remplacer les mots « prendre en compte » par les mots « prendre des mesures concrètes » et ajouter les mots « au sein de leurs instances dirigeantes » avant les mots « à tous les niveaux ». Les amendements garantissent que la résolution illustre bien l'esprit et les intentions de la décision de la 21<sup>e</sup> Assemblée générale, intitulée « *Le point sur le renforcement du rôle des femmes dans les efforts de développement et la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge* ». La Croix-Rouge australienne est encouragée et touchée par l'engagement de la direction de la Fédération internationale envers l'égalité.

**La résolution CD/17/R12 est adoptée.**

**VI. Rapports de suivi et rapports intérimaires en séance plénière (suite)**

**14. Rapport intérimaire sur la résolution 7 du Conseil des Délégués de 2013, intitulée « Les armes et le droit international humanitaire », contenant des informations à jour sur la mise en œuvre de la Stratégie du Mouvement concernant les mines terrestres/les restes explosifs de guerre (document CD/17/13)**

**15. Vision du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (document CD/17/14)**

**16. Rapport intérimaire sur « L'initiative du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative à la marque – Adoption du logo du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge » (document CD/17/15)**

**17. Rapport intérimaire sur le Cadre stratégique pour l'intégration du handicap par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (document CD/17/17)**

**18. Rapport sur le Fonds de l'Impératrice Shôken (document CD/17/18)**

**19. Rapport intérimaire sur la révision des statuts et de l'assise juridique des Sociétés nationales et le processus d'examen des lignes directrices en cours (document CD/17/19)**

**20. Rapport sur les travaux de la Commission permanente (document CD/17/20)**

**Le président** rappelle que les membres ont été invités à formuler par écrit leurs observations éventuelles sur les rapports de suivi et les rapports intérimaires, qui ne sont pas examinés en séance plénière à moins que la demande en ait été faite à l'avance. Des demandes d'intervention ont été reçues de la Croix-Rouge finlandaise et de la Société de la Croix-Rouge du Japon.

**La Croix-Rouge finlandaise**, intervenant au sujet du **Rapport intérimaire sur le Cadre stratégique pour l'intégration du handicap par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge** (document CD/17/17), déclare que le Mouvement doit créer les conditions d'un environnement propice à l'égalité des chances et à la participation des personnes handicapées, afin que celles-ci puissent réaliser leur potentiel. Le rapport intérimaire sur le Cadre stratégique met en évidence plusieurs domaines dans lesquels des contributions et des améliorations sont nécessaires. Pour réaliser l'intégration du handicap dans les programmes des Sociétés nationales, il faut d'abord examiner les systèmes et les politiques internes et se demander si les installations sont physiquement accessibles, si les sites web sont accessibles aux personnes déficientes visuelles et si les personnes en situation de handicap sont reconnues comme une ressource précieuse. Il importe de se demander si les mécanismes de recrutement des volontaires et du personnel promeuvent la diversité et encouragent les personnes handicapées à rejoindre le Mouvement, et de promouvoir la sensibilisation aux questions touchant au handicap. Il est nécessaire de collecter des données ventilées afin que des pratiques fondées sur les faits puissent être définies aux fins de la prise en compte systématique du handicap dans les programmes des Sociétés nationales. Il est vital de collecter des données pour garantir la transparence et la redevabilité. Il incombe aux Sociétés nationales de faire en sorte d'atteindre les groupes les plus vulnérables au sein des populations touchées, mais les rapports de la communauté humanitaire révèlent que les besoins essentiels des personnes handicapées sont fréquemment négligés dans l'action humanitaire. Les situations d'urgence aggravent les vulnérabilités des personnes en situation de handicap et la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge ont pour responsabilité commune de veiller à ce que ces personnes ne soient plus laissées pour compte.

**La Société de la Croix-Rouge du Japon**, intervenant au sujet du **Rapport sur le Fonds de l'Impératrice Shôken** (document CD/17/18), rappelle que le Fonds a été établi en 1912, à une époque où la Croix-Rouge concentrait tous ses efforts sur les secours en temps de guerre et où aucune Société nationale n'avait été fondée pour mener des activités en temps de paix. L'Impératrice Shôken a souhaité promouvoir les activités en temps de paix et les Statuts du Fonds ont été adoptés en 1921, deux ans après la création de la Ligue (l'ancienne Fédération internationale). Le CICR et la Fédération internationale, par l'intermédiaire de la Commission paritaire, ont toute latitude en ce qui concerne l'allocation des ressources du Fonds. La Société de la Croix-Rouge du Japon remercie la Commission paritaire pour les efforts qu'elle consacre à la bonne gestion du Fonds, sans que le gouvernement du Japon ou la Société nationale n'exerce la moindre influence. La neutralité du Fonds en fait un instrument particulier. Depuis que le Fonds a été créé, plus de 160 Sociétés nationales ont reçu des allocations destinées à financer des projets divers. À la suite d'une étude de la gestion du Fonds et grâce aux dons effectués par des personnes au Japon et par d'autres, la valeur du Fonds a augmenté et 300 000 francs suisses ont été distribués à 13 Sociétés nationales en 2017. La Société de la

Croix-Rouge du Japon espère que le Fonds continuera à servir le développement du Mouvement.

**Le président** remercie la Croix-Rouge finlandaise et la Société de la Croix-Rouge du Japon pour leurs interventions.

**21. Examen à mi-parcours des résultats de la XXXII<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge** (document CD/17/21)

**Le président** dit que l'examen à mi-parcours des résultats de la XXXII<sup>e</sup> Conférence internationale est présenté sous la forme d'une vidéo, qui en décrit les points saillants.

**Une courte vidéo sur l'examen à mi-parcours des résultats de la XXXII<sup>e</sup> Conférence internationale est projetée.**

## **VII. Présentation du message du président du Conseil des Délégués**

**Le président** rappelle que le Conseil des Délégués est le lieu où le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge établit sa stratégie, décide de ses politiques générales, tire les leçons de la pratique et prépare l'avenir. Tandis que les collègues et les volontaires mènent leur action vitale, le Conseil des Délégués fait son possible pour que leur travail ait plus d'efficacité et plus d'impact.

L'identité du Mouvement est bien définie : pour ceux et celles qui vivent dans des pays déchirés par un conflit armé, en pleine crise humanitaire ou sinistrés par une catastrophe naturelle les emblèmes de la croix rouge et du croissant sont porteurs d'espoir. Ils sont la promesse qu'une aide sera fournie sans prendre parti, partout dans le monde. Et avec près de 200 composantes opérant de façon indépendante mais aux mêmes fins, des politiques mûrement réfléchies et une action coordonnée sont vitales pour garantir que le pouvoir du Mouvement est mobilisé et que les populations reçoivent l'aide dont elles ont besoin.

Nul besoin de chercher bien loin pour comprendre l'urgence et l'importance de la tâche. Tout autour de la Turquie, se déroulent aujourd'hui certaines des situations d'urgence humanitaire les plus graves au monde. La Turquie n'est qu'à quelque distance des crises qui secouent la Syrie, l'Irak, le Yémen, l'Ukraine, l'Afghanistan et des rives européennes de la Méditerranée. Ces crises et d'autres mettent constamment à l'épreuve le courage des volontaires et les institutions du Mouvement, qui sont mises au défi de coopérer efficacement dans des scénarios complexes, de s'adapter en fonction des acteurs et des dynamiques politiques et de s'en tenir aux Principes fondamentaux face à des États qui prennent une part croissante aux activités humanitaires. Par les résolutions officielles sur le renforcement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement et sur la mobilisation collective de ressources, le Mouvement a pris des mesures capitales pour travailler de façon plus complémentaire, plus responsable et économiquement plus rationnelle.

Par les discussions approfondies qui ont été menées dans le cadre de l'atelier sur les moyens de préserver l'indépendance, l'impartialité et la neutralité, le Mouvement a examiné certains

des problèmes les plus délicats qu'il rencontre dans ses relations avec les États. Et en recherchant les moyens de réveiller son potentiel de communication, immense mais encore en partie inexploité, il a entrepris une réflexion sur l'usage qu'il doit faire de sa voix dans un paysage médiatique en évolution.

Le Conseil a prévu d'agir au cours des deux prochaines années pour faire face à l'augmentation des risques de catastrophe liés aux changements climatiques. L'impact des catastrophes est exacerbé par l'aggravation des vulnérabilités, qui va de pair avec l'urbanisation, et par la persistance de la violence sexuelle et sexiste.

La réunion a porté non seulement non seulement sur la coordination, mais aussi sur le renforcement de la capacité à répondre aux besoins humanitaires très spécifiques et complexes qu'engendrent la fragmentation et l'instabilité dans le monde.

Plusieurs résolutions ont été adoptées. Face à des flux migratoires sans précédent et à la souffrance des migrants vulnérables partout dans le monde, le Mouvement a décidé de prendre fermement position pour l'humanité et pour la préservation de la dignité des migrants à chaque étape de leur voyage. Il a exhorté les États à mieux protéger les migrants vulnérables et à mieux leur venir en aide et il s'est engagé à renforcer la coopération entre ses composantes pour soutenir les États dans ces démarches. Il a exprimé avec force son refus de laisser l'humanité vivre sous la menace d'une attaque nucléaire et s'est engagé à dire aux États que le moment est venu d'adhérer au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

Le Conseil a reconnu le rôle capital que joue l'éducation quand il s'agit d'inculquer aux individus, aux familles et aux communautés les connaissances, les valeurs et les compétences nécessaires à la résilience, et s'est engagé à élaborer un cadre pour ses activités dans ce domaine. Conscient des traumatismes émotionnels et psychologiques que causent les conflits et les catastrophes, il a décidé de renforcer ses politiques et son action en matière de santé mentale et de soutien psychosocial.

Reconnaissant la prévalence croissante des maladies infectieuses et les risques accrus d'épidémies, le Conseil a décidé de travailler en liaison plus étroite avec les communautés et les gouvernements pour améliorer la préparation et la riposte aux pandémies et aux épidémies au niveau national. Dans un monde de migrations massives et de mutations rapides en matière de communications, il a décidé de continuer à aider les membres de familles séparées à se retrouver. Il a appelé à redoubler d'efforts pour protéger les soins de santé, les malades et les blessés ; pour garantir un accès sûr aux populations en détresse ; pour faire comprendre et respecter les emblèmes partout dans le monde comme des symboles d'espoir, de protection et de neutralité, et pour promouvoir le respect du droit international humanitaire.

La prochaine réunion du Conseil aura lieu à l'occasion de la XXXIII<sup>e</sup> Conférence internationale en 2019 : les bases en ont été jetées à Antalya par les discussions et les résolutions, par le Forum CR<sup>2</sup> et par les échanges d'idées sur l'avenir de l'action humanitaire. Il a la certitude que dans deux ans, assis aux côtés des États, les délégués tireront parti de ce qu'ils ont accompli et qu'ils exerceront encore mieux leur fonction bien particulière.

Il remercie les délégués pour leur travail acharné durant les réunions. Les raisons sont nombreuses de tirer fierté de ce qui a été réalisé et bien davantage peut encore être fait. Pour l'avenir, il demande instamment à toutes les composantes de s'attacher à renforcer la confiance placée dans le Mouvement, à rendre le Mouvement plus fort et à mieux coordonner leur action.

**Le docteur Kerem Kinik** (président, Société du Croix-Rouge turc), vice-président, souhaite présenter une courte vidéo des temps forts du présent Conseil des Délégués.

**Une courte présentation vidéo est faite.**

**Le docteur Kerem Kinik** (président, Société du Croix-Rouge turc), vice-président, souligne que sa Société nationale est fière et honorée d'avoir été l'hôte des réunions statutaires du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le plus vaste réseau humanitaire au monde. Les réunions ont accueilli un nombre record de participants et la présence de représentants de tant de Sociétés nationales est particulièrement précieuse pour la Société du Croissant-Rouge turc, qui célébrera prochainement son 115<sup>e</sup> anniversaire. Une fois de plus, la famille de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, s'appuyant sur ses Principes fondamentaux et ses valeurs, s'est exprimée avec vigueur d'une seule voix pour dire que le Mouvement doit être encore plus fort afin de faire face à toutes les difficultés et les crises auxquelles l'humanité est en proie en ces temps de changements rapides et d'incertitude. Les débats à l'Assemblée générale et au Conseil des Délégués, les tables rondes et les discussions bilatérales et multilatérales ont abouti à la formulation de nouvelles stratégies portant sur des thèmes décisifs. Les discussions fructueuses serviront de cadre à l'élaboration de stratégies pour les dix prochaines années. Tout en saluant le travail accompli par l'équipe de direction précédente, il félicite les membres nouvellement élus du Conseil de direction de la Fédération internationale. Enfin, il remercie le personnel et les volontaires de la Société du Croissant-Rouge turc, qui ont travaillé avec acharnement pour que les réunions statutaires soient couronnées de succès.

## **VIII. Clôture du Conseil des Délégués**

### **22. Date et lieu du Conseil des Délégués de 2019**

**Le président** présente la résolution CD/17/R11, intitulée « Le pouvoir de l'humanité », dans laquelle les dates et le lieu du Conseil des Délégués de 2019 sont indiqués.

**La résolution CD//17/R11 est adoptée.**

En conclusion, **le président** remercie tous ceux et celles qui ont apporté leur soutien pendant les réunions et leur souhaite un bon voyage de retour.

**Sous les applaudissements, tous les volontaires sont invités à monter sur le podium pour recevoir les remerciements du Conseil des Délégués.**

**La réunion est close à 17 heures.**